

AAC1

PERIODE D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (immeubles fictifs correspondant à la population hors ménage ordinaire)
1	Immeuble achevé avant 1871
2	" " entre 1871 et 1914
3	" " entre 1915 et 1948
4	" " entre 1949 et 1961
5	" " entre 1962 et 1967
6	" " entre 1968 et 1974
7	" " en 1975 ou après

Les périodes 1949-1960 et 1961-1967 ont été définies dans la question 3 du BM pour pouvoir répondre à une demande de l'OSCE. Dans la codification "normale", la coupure se fait à 61, ce qui donne les périodes 1949-1961 et 1962-1967 qui sont cohérentes avec celles du RP 75.

AAD

ANNEE D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (immeubles fictifs correspondant à la population hors ménage ordinaire)
00	Immeuble achevé avant 1961
61	" " en 1961
62	" " en 1962
.	" "
-	" "
82	Immeuble achevé en 1982
83	Immeuble en cours de construction partiellement habité

AARD

AGE DETAILLE EN ANNEES REVOLUES

MODALITES	INTITULES
00	Moins d'1 an
01	1 an
02	2 ans
.	.
.	.
.	.
.	.
98	98 ans
99	99 ans ou plus

L'âge considéré est l'âge en années révolues le 4 mars 1982 à 0 heures.
Exemple : Une personne née en 1962 a AD = 20 et AARD = 19 si elle
est née à partir du 4 mars, AARD = 20 si elle est née entre le
1er janvier et le 3 mars.

ACTR

APPARTENANCE A UN CANTON TOTALEMENT RURAL

MODALITES	INTITULES
0	Canton non totalement rural
1	Canton totalement rural

Un canton est totalement rural si toutes les communes de ce canton, y compris celles dont une fraction seulement appartient au canton, sont rurales.

A D

AGE DETAILLE

MODALITES	INTITULES
00	0 an
01	1 an
02	2 ans
.	.
.	.
.	.
98	98 ans
99	99 ans ou plus

L'âge considéré est celui atteint au cours de l'année 1982.

Il s'agit de la différence de millésime entre l'année du recensement et l'ann de naissance .

La date de référence du recensement étant le 4 mars 1982, l'âge "00" n'est pas complet ; il ne comprend qu'une partie de la génération 1982.

ADF

AGE DETAILLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DE LA FAMILLE

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet(familles fictives correspondant à la population hors famille des ménages ordinaires ou à la population hors ménage ordinaire)
15	15 ans
16	16 ans
.	.
.	.
98	98 ans
99	99 ans ou plus

L'âge considéré est celui atteint au cours de l'année 1982.

Il s'agit de la différence de millésime entre l'année du recensement et l'année de naissance ,

ADM

AGE DETAILLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet(ménages fictifs correspondant aux logements vacants, aux résidences secondaires ou à la population hors ménage ordinaire)
15	15 ans
16	16 ans
.	.
.	.
.	.
.	.
98	98 ans
99	99 ans ou plus

L'âge considéré est celui atteint au cours de l'année 1982.

Il s'agit de la différence de millésime entre l'année du recensement et l'année de naissance.

ADMF

AGE DETAILLE DE LA MERE DE FAMILLE

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet(familles constituées d'un homme sans conjoint et de ses enfants,familles fictives correspondant à la population hors famille des ménages ordinaires ou à la population hors ménage ordinaire)
15	15 ans
16	16 ans
.	.
.	.
.	.
.	.
.	.
98	98 ans
99	99 ans ou plus

L'âge considéré est celui atteint au cours de l'année 1982. Il s'agit de la différence de millésime entre l'année du recensement et l'année de naissance.

ADPF

AGE DETAILLE DU PERE DE FAMILLE

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet(familles constituées d'une femme sans conjoint et de ses enfants,familles fictives correspondant à la population hors famille des ménages ordinaires ou à la population hors ménage ordinaire)
15	15 ans
16	16 ans
.	.
.	.
98	98 ans
99	99 ans ou plus

L'âge considéré est celui atteint au cours de l'année 1982.
Il s'agit de la différence de millésime entre l'année du recensement et l'année de naissance.

AECITI

ACTIVITE ECONOMIQUE (NOMENCLATURE DE L'ONU)

MODALITES	INTITULES
**	Sans objet (inactif ou chômeur)
11	Agriculture et chasse
12	Sylviculture et exploitation forestière
13	Pêche
21	Extraction du charbon
22	Production de pétrole brut et de gaz naturel
23	Extraction des minerais métalliques
29	Extraction d'autres minéraux
31	Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs
32	Industries des textiles, de l'habillement et du cuir
33	Industrie du bois et fabrication d'ouvrages en bois, y compris les meubles
34	Fabrication de papier et d'articles en papier; imprimerie et édition
35	Industrie chimique et fabrication de produits chimiques, de dérivés du pétrole et du charbon, et d'ouvrages en caoutchouc et en matière plastique
36	Fabrication de produits minéraux non métalliques, à l'exclusion des dérivés du pétrole et du charbon
37	Industrie métallurgique de base
38	Fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et de matériel
39	Autres industries manufacturières
41	Electricité, gaz et vapeur
42	Installations de distribution d'eau et distribution publique de l'eau
50	Bâtiment et travaux publics
61	Commerce de gros
62	Commerce de détail
63	Restaurants et hôtels
71	Transports et entrepôts
72	Communications
81	Etablissements financiers

AENACE

ACTIVITE ECONOMIQUE (NOMENCLATURE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE)

MODALITES	INTITULES
★★	Sans objet (inactif ou chômeur)
00	Représentations diplomatiques, organismes internationaux et forces armées alliées
01	Agriculture et chasse
02	Sylviculture
03	Pêche
11	Extraction et agglomération de combustibles solides
12	Cokeries
13	Extraction de pétrole et de gaz naturel
14	Raffinage de pétrole
15	Industrie des combustibles nucléaires
16	Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude
17	Captage, épuration et distribution d'eau
21	Extraction et préparation de minerais métalliques
22	Production et première transformation des métaux
23	Extraction de minéraux autres que métalliques et énergétiques ; tourbières
24	Industrie des produits minéraux non métalliques
25	Industrie chimique
26	Production de fibres artificielles et synthétiques
31	Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et de matériel de transport)
32	Construction de machines et de matériel mécanique
33	Construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement de l'information
34	Construction électrique et électronique
35	Construction d'automobiles et pièces détachées
36	Construction d'autre matériel de transport
37	Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires
41 }	Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac
42 }	
43	Industrie textile
44	Industrie du cuir
45	Industrie des chaussures et de l'habillement
46	Industrie du bois et du meuble en bois
47	Industrie du papier et fabrication d'articles en papier ; imprimerie et édition
48	Industrie du caoutchouc, transformation des matières plastiques

AENACE

(SUITE ET FIN)

MODALITES	INTITULES
49	Autres industries manufacturières
50	Bâtiment et génie civil
61	Commerce de gros, sauf récupération
62	Récupération
63	Intermédiaires du commerce
64 } 65 }	Commerce de détail
66	Restauration et hébergement
67	Réparation de biens de consommation et de véhicules
71	Chemin de fer
72	Autres transports terrestres (urbains, routiers, etc.)
73	Navigation intérieure
74	Transports maritimes et par cabotage
75	Transports aériens
76	Activités annexes aux transports
77	Agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts
79	Communications
81	Institutions de crédit
82	Assurances, excepté assurances sociales obligatoires
83	Auxiliaires financiers et d'assurances ; affaires immobilières (excepté location de biens immobiliers propres), services fournis aux entreprises
84	Location de biens mobiliers
85	Location de biens immobiliers propres
91	Administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire
92	Services d'hygiène publique, administration des cimetières
93	Enseignement
94	Recherche et développement
95	Santé et services vétérinaires
96	Autres services fournis à la collectivité
97	Services récréatifs et autres services culturels
98	Services personnels
99	Services domestiques

A E 3

ACTIVITE ECONOMIQUE

(SOUS-SECTEURS DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS ET DE PRODUITS DE 1973 EN 3 POSTES)

MODALITES	INTITULES
*	Sans objet (inactif ou chômeur)
1	Agriculture, sylviculture, pêche
2	Industrie, bâtiment, génie civil et agricole
3	Commerce, transports, services

AE15

ACTIVITE ECONOMIQUE

(SOUS-SECTEURS DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS ET DE PRODUITS DE 1973 EN 14 POSTES)

MODALITES	INTITULES
**	Sans objet (inactif ou chômeur)
01	Agriculture, sylviculture, pêche
02	Industries agricoles et alimentaires
03	Production et distribution d'énergie
04	Industries des biens intermédiaires
05	Industries des biens d'équipement
06	Industries des biens de consommation
07	Bâtiment et génie civil et agricole
08	Commerce
09	Transports et télécommunications
10	Services marchands
11	Location et crédit-bail immobiliers
12	Assurances
13	Organismes financiers
14	Services non marchands

AE100

ACTIVITE ECONOMIQUE

(NIVEAU 100 DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS ET DE PRODUITS DE 1973)
(DEUX PREMIERS CARACTÈRES DE AE600)

MODALITES	INTITULES
**	Sans objet (inactif ou chômeur)
01	Agriculture
02	Sylviculture et exploitation forestière
03	Pêche
04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
05	Production de pétrole et de gaz naturel
06	Production et distribution d'électricité
07	Distribution de gaz
08	Distribution d'eau et chauffage urbain
09	Extraction et préparation de minerai de fer
10	Sidérurgie
11	Première transformation de l'acier
12	Extraction et préparation de minerais non ferreux
13	Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux
14	Production de minéraux divers
15	Production de matériaux de construction et de céramique
16	Industrie du verre
17	Industrie chimique de base
18	Parachimie
19	Industrie pharmaceutique
20	Fonderie
21	Travail des métaux
22	Fabrication de machines agricoles

AE100

(SUITE)

MODALITES	INTITULES
23	Fabrication de machines-outils
24	Production d'équipement industriel
25	Fabrication de matériel de manutention, de matériel pour les mines, la sidérurgie, le génie civil
26	Industrie de l'armement
27	Fabrication de machines de bureau et de matériel de traitement de l'information
28	Fabrication de matériel électrique
29	Fabrication de matériel électronique ménager et professionnel
30	Fabrication d'équipement ménager
31	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre
32	Construction navale
33	Construction aéronautique
34	Fabrication d'instruments et matériels de précision
35	Industrie de la viande
36	Industrie laitière
37	Fabrication de conserves
38	Boulangerie, pâtisserie
39	Travail du grain
40	Fabrication de produits alimentaires divers
41	Fabrication de boissons et alcools
42	Transformation du tabac
43	Industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques
44	Industrie textile
45	Industrie du cuir
46	Industrie de la chaussure
47	Industrie de l'habillement

AE100

(SUITE)

MODALITES	INTITULES
48	Travail mécanique du bois
49	Industrie de l'ameublement
50	Industrie du papier et du carton
51	Imprimerie, presse, édition
52	Industrie du caoutchouc
53	Transformation des matières plastiques
54	Industries diverses
55	Industries de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole
56	Récupération
57	Commerce de gros alimentaire
58	Commerce de gros non alimentaire
59	Commerce de gros inter-industriel
60	Intermédiaires du commerce
61	Commerce de détail d'alimentation générale de grande surface
62	Commerce de détail alimentaire de proximité ou spécialisé
63	Commerce de détail non alimentaire non spécialisé
64	Commerce de détail non alimentaire spécialisé
65	Réparation et commerce de l'automobile
66	Réparations diverses
67	Hôtels, cafés, restaurants
68	Transports ferroviaires
69	Transports routiers, transports urbains, transports par conduite
70	Navigation intérieure
71	Transports maritimes et navigation côtière
72	Transports aériens
73	Activités annexes des transports et entrepôts

AE100

(SUITE ET FIN)

MODALITES	INTITULES
74	Auxiliaires de transport et agences de voyages
75	Télécommunications et postes
76	Holdings
77	Activités d'études, de conseil et d'assistance
78	Auxiliaires financiers et d'assurances
79	Promoteurs et sociétés immobilières
80	Location et crédit-bail mobiliers
81	Location et crédit-bail immobiliers
82	Enseignement (services marchands)
83	Recherche (services marchands)
84	Santé (services marchands)
85	Action sociale (services marchands)
86	Services récréatifs, culturels et sportifs (marchands)
87	Services divers (marchands)
88	Assurances
89	Organismes financiers
90	Administration générale
91	Prévoyance et sécurité sociale
92	Enseignement (services non marchands)
93	Recherche (services non marchands)
94	Santé (services non marchands)
95	Action sociale (services non marchands)
96	Services récréatifs, culturels et sportifs (non marchands)
97	Services divers fournis à la collectivité (non marchands)
98	Services domestiques
99	Représentation diplomatique étrangère en France , organismes internationaux

AE600

ACTIVITE ECONOMIQUE

(NIVEAU 600 DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITES ET DE PRODUITS DE 1973)

MODALITES ET INTITULES

*** Sans objet (inactif ou chômeur)

AGRICULTURE

Exploitations avec une production principale :

- 0191 - Polyculture (culture de terres labourables)
- 0192 - Maraîchage ou horticulture
- 0193 - Vignes ou arbres fruitiers
- 0194 - Elevage d'herbivores (bovins, ovins, etc.)
- 0195 - Elevage de granivores (porcs, volailles, etc.)

Autres exploitations agricoles :

- 0196 - Polyculture-élevage
- 0197 - Elevage d'herbivores et de granivores
- 0198 - Autres
- 0199 Chasse et piégeage, travaux agricoles à façon services effectués au profit de l'élevage

SYLVICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIERE

- 0210 Sylviculture et services aux forêts
- 0220 Exploitation forestière

PECHE

- 0310 Pêche en mer
- 0320 Conchyliculture
- 0330 Pisciculture et pêche en eau douce
- 0340 Culture et récolte de produits marins divers

PRODUCTION DE COMBUSTIBLES MINERAUX SOLIDES ET COKEFACTION

- 0411 Production de combustibles minéraux solides
- 0421 Cokéfaction

PRODUCTION DE PETROLE ET DE GAZ NATUREL

- 0511 Extraction de pétrole
- 0521 Extraction de gaz naturel
- 0531 Raffinage de pétrole

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

- 0601 Production et distribution d'électricité

DISTRIBUTION DE GAZ

- 0701 Distribution de gaz

DISTRIBUTION D'EAU ET CHAUFFAGE URBAIN

- 0801 Production et distribution d'eau
- 0802 Chauffage urbain et distribution d'énergies diverses

EXTRACTION ET PREPARATION DE MINERAL DE FER

- 0901 Extraction et préparation de minéral de fer

SIDERURGIE

- 1001 Siderurgie

MODALITES ET INTITULES

PREMIERE TRANSFORMATION DE L'ACIER

- 1101 Tréfilage de l'acier et production des dérivés du fil d'acier
- 1102 Laminage à froid du feuillard d'acier
- 1103 Etirage et profilage des produits pleins en acier
- 1104 Profilage des produits plats en acier
- 1105 Fabrication de tubes d'acier

EXTRACTION ET PREPARATION DE MINERAIS NON FERREUX

- 1201 Extraction et préparation de bauxite
- 1202 Extraction et préparation de minerais de plomb, zinc et cuivre
- 1203 Extraction de minerais contenant des matières fissiles et fertiles
- 1204 Extraction et préparation d'autres minerais métalliques

METALLURGIE ET PREMIERE TRANSFORMATION DES METAUX NON FERREUX

- 1301 Métallurgie de l'aluminium et des autres métaux légers
- 1302 Métallurgie du plomb, du zinc, du cadmium
- 1303 Métallurgie des métaux précieux
- 1304 Métallurgie des ferro-alliages
- 1305 Production d'autres métaux non ferreux
- 1310 Fabrication de demi-produits en aluminium et autres métaux légers
- 1311 Fabrication de demi-produits en plomb, zinc et cadmium
- 1312 Fabrication de demi-produits en cuivre
- 1313 Fabrication de demi-produits en métaux précieux
- 1314 Fabrication d'autres demi-produits non ferreux
- 1315 Production et transformation de matières fissiles
- 1316 Production et transformation de matières fertiles

PRODUCTION DE MINERAUX DIVERS

- 1401 Production de sels (chlorure de sodium et sels divers); marais salants.
- 1402 Production de matériaux de carrière pour l'industrie
- 1403 Production de minéraux divers : asphaltite, talc, etc.

PRODUCTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET DE CERAMIQUE

- 1501 Extraction de sables et graviers d'alluvions
- 1502 Production de matériaux concassés de roche et de laitier
- 1503 Production de pierres de construction
- 1504 Extraction d'argiles, kaolin, terres réfractaires
- 1505 Fabrication de plâtre et de produits en plâtre
- 1506 Fabrication de chaux et ciments
- 1507 Préparation et livraison de béton prêt à l'emploi
- 1508 Fabrication de produits en béton
- 1509 Fabrication de matériaux de construction divers
- 1510 Fabrication de tuiles et briques
- 1511 Fabrication de produits réfractaires
- 1512 Fabrication de produits en grès, en faïence, en autres matières céramiques
- 1513 Fabrication de vaisselle de ménage en céramique

AE600

(SUITE)

MODALITES ET INTITULES

INDUSTRIE DU VERRE

- 1601 Fabrication, façonnage et transformation de verre plat, miroiterie
- 1602 Fabrication, façonnage et transformation de verre creux mécanique, de verrerie de ménage
- 1603 Fabrication de verre à la main
- 1604 Fabrication de verre technique.

INDUSTRIE CHIMIQUE DE BASE

- 1712 Industrie de l'acide sulfurique et des produits dérivés
- 1713 Fabrication de produits chimiques par électrolyse ou électrothermie
- 1714 Fabrication de gaz comprimés
- 1715 Fabrication d'opacifiants minéraux, compositions et couleurs pour émaux
- 1716 Fabrication de produits divers de la chimie minérale
- 1717 Fabrication d'engrais azotés et autres produits azotés
- 1718 Fabrication d'engrais phosphatés
- 1719 Fabrication d'autres engrais
- 1721 Chimie organique de synthèse
- 1722 Fabrication de matières colorantes de synthèse
- 1723 Traitement chimique des corps gras, notamment stéarinerie et glycérinerie; fabrication de produits de base pour détergents
- 1724 Fabrication de produits de base pour la pharmacie
- 1725 Fabrication de produits auxiliaires pour les industries textiles, du cuir et du caoutchouc, transformation de matières animales et végétales
- 1726 Fabrication et distillation de goudrons
- 1727 Fabrication de matières plastiques
- 1728 Fabrication de caoutchouc synthétique et autres élastomères
- 1729 Fabrication d'huiles essentielles, d'arômes naturels et synthétiques

PARACHIMIE

- 1801 Fabrication d'allumettes
- 1802 Fabrication d'abrasifs appliqués
- 1803 Fabrication d'explosifs, d'accessoires de mise à feu et d'artifices
- 1804 Fabrication de colles
- 1805 Fabrication de produits savonniers et de produits détergents
- 1806 Fabrication de produits de ménage et de produits d'entretien
- 1807 Fabrication de peintures, vernis, couleurs fines, encres d'imprimerie
- 1808 Fabrication de produits phytosanitaires
- 1809 Fabrication de produits photographiques et cinématographiques
- 1810 Fabrication de charbons artificiels, de terres activées et de produits chimiques à usage métallurgique et mécanique
- 1811 Parfumerie

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

- 1901 Fabrication de spécialités pharmaceutiques
- 1902 Fabrication d'autres produits pharmaceutiques.

FONDERIE

- 2001 Fonderie de métaux ferreux
- 2002 Fonderie de métaux non ferreux

MODALITES ET INTITULES

TRAVAIL DES METAUX

- 2101 Forge, estampage, matriçage
- 2102 Découpage, emboutissage.
- 2103 Traitement et revêtement des métaux
- 2104 Décolletage
- 2105 Boulonnerie, visserie
- 2106 Construction métallique
- 2107 Menuiserie métallique de bâtiment
- 2108 Mécanique générale, fabrication de moules et modèles
- 2109 Fabrication d'outillage à main, d'outillage électroportatif, d'outillage agricole
- 2110 Fabrication de ressorts
- 2111 Fabrication de quincaillerie
- 2112 Ferblanterie, fabrication d'articles de ménage, de coutellerie
- 2113 Fabrication de mobilier métallique
- 2114 Fabrication de fûts et tonnelets métalliques, de boîtes et emballages métalliques; fabrication de conditionnements métalliques.
- 2115 Fabrication de petits articles métalliques
- 2116 Pritage des métaux, fabrication d'aimants permanents
- 2117 Fabrication d'armes de chasse, de tir, de défense.

FABRICATION DE MACHINES AGRICOLES

- 2201 Fabrication de tracteurs agricoles
- 2202 Fabrication d'autre matériel agricole

FABRICATION DE MACHINES-OUTILS

- 2301 Fabrication de machines-outils à métaux
- 2302 Fabrication de machines à bois
- 2303 Fabrication d'outillage, outils pour machines
- 2304 Fabrication d'engrenages et organes de transmission
- 2305 Fabrication de matériel de soudage

PRODUCTION D'EQUIPEMENT INDUSTRIEL

- 2401 Robinetterie
- 2402 Fabrication et installation de fours
- 2403 Fabrication et installation de matériel aéronautique thermique et frigorifique.
- 2404 Fabrication de moteurs à combustion interne autres que pour l'automobile et l'aéronautique
- 2405 Fabrication de transmissions hydrauliques et pneumatiques
- 2406 Fabrication de pompes et compresseurs
- 2407 Fabrication de turbines thermiques et hydrauliques et d'équipements de barrages
- 2408 Chaudronnerie
- 2409 Fabrication de machines pour les industries alimentaires, chimiques, plastiques et de machines à chaussures
- 2410 Fabrication de machines pour les industries textiles et de machines à coudre industrielles
- 2411 Fabrication de machines pour les industries du papier, du carton et des arts graphiques

FABRICATION DE MATERIEL DE MANUTENTION, DE MATERIEL POUR LES MINES, LA SIDERURGIE, LE GENIE CIVIL

- 2501 Fabrication de matériel de travaux publics
- 2502 Fabrication de matériel pour la sidérurgie, pour la fonderie, pour la préparation des matériaux, matériel fixe de chemin de fer
- 2503 Fabrication de matériel de manutention et de levage
- 2504 Fabrication de matériel de mines et de forage

INDUSTRIE DE L'ARMEMENT

- 2601 Fabrication de véhicules blindés
- 2602 Fabrication d'armes et munitions de guerre.

AE600

(SUITE)

MODALITES ET INTITULES

FABRICATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATERIEL DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

- 2701 Fabrication de matériel de traitement de l'information
2702 Fabrication de machines de bureau

FABRICATION DE MATERIEL ELECTRIQUE

- 2810 Fabrication d'équipements de distribution, de commande à basse tension; d'applications de l'électronique de puissance
2811 Fabrication de matériel électrique de grande puissance ou à haute tension
2812 Fabrication d'appareillage industriel à basse tension, de relais; de matériel de signalisation
2813 Fabrication de machines tournantes et transformateurs électriques de petite et moyenne puissance
2814 Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en verre et céramique
2815 Fabrication d'équipements d'automatisation de processus industriels
2816 Réparation de gros matériel électrique
2817 Fabrication de matériel d'éclairage
2818 Fabrication de fils et câbles isolés pour l'électricité
2819 Fabrication et installation d'ascenseurs, monte-charge et escaliers mécaniques
2821 Fabrication d'appareillage électrique d'installation
2822 Fabrication de piles électriques et d'appareils d'éclairage à bas voltage
2823 Fabrication d'accumulateurs
2824 Fabrication de lampes électriques

FABRICATION DE MATERIEL ELECTRONIQUE MENAGER ET PROFESSIONNEL

- 2911 Fabrication de matériel télégraphique et téléphonique
2912 Fabrication d'appareils de radiologie et d'électronique médicale
2913 Fabrication d'appareils de contrôle et de régulation spécifiquement conçus pour l'automatisme industriel, d'instruments et d'appareils électriques et électroniques de mesure
2914 Fabrication de matériel professionnel électronique et radio-électrique
2915 Fabrication de composants passifs et de condensateurs fixes
2916 Fabrication de tubes électroniques et de semi-conducteurs
2921 Fabrication d'appareils radiorécepteurs et de téléviseurs
2922 Fabrication d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image, et de supports d'enregistrement

FABRICATION D'EQUIPEMENT MENAGER

- 3001 Fabrication d'appareils frigorifiques domestiques, de machines à laver le linge et à laver la vaisselle
3002 Fabrication d'appareils ménagers de cuisine, de chauffage de l'eau et de chauffage de l'air non électriques
3003 Fabrication d'autres appareils d'équipement ménager

CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES ET D'AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT TERRESTRE

- 3111 Construction de voitures particulières
3112 Construction de caravanes et remorques de tourisme
3113 Fabrication de pièces et équipements spécifiques pour automobiles
3114 Construction de véhicules utilitaires
3115 Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme
3116 Fabrication de motocycles et cycles
3117 Fabrication de pièces et équipements pour cycles et motocycles
3121 Fabrication et réparation de matériel ferroviaire roulant et d'autres matériels de transport guidé

MODALITES ET INTITULES

CONSTRUCTION NAVALE

- 3201 Construction de bâtiments de guerre
3202 Construction de navires de marine marchande
3203 Construction d'autres bateaux
3204 Fabrication et pose d'équipements spécifiques de bord
3205 Réparation de navires

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

- 3301 Construction de cellules d'avions
3302 Fabrication de propulseurs d'avions et d'équipements de propulseurs
3303 Fabrication d'équipements spécifiques pour les avions
3304 Construction d'engins et de lanceurs spatiaux

FABRICATION D'INSTRUMENTS ET DE MATERIELS DE PRECISION

- 3401 Horlogerie
3402 Fabrication d'appareils de pesage et de compteurs, d'instruments de métrologie
3403 Fabrication de lunettes pour la correction et la protection de la vue
3404 Fabrication d'instruments d'optique et de précision
3405 Fabrication de matériels photographiques et cinématographiques
3406 Fabrication de matériel médico-chirurgical et de prothèses
3407 Fabrication de roulements

INDUSTRIE DE LA VIANDE

- 3501 Abattage du bétail
3504 Fabrication de charcuterie et de conserves de viandes
3505 Abattage de volaille

INDUSTRIE LAITIERE

- 3610 Industrie laitière
3620 Fabrication de crèmes glacées, glaces et sorbets

FABRICATION DE CONSERVES

- 3701 Conserverie de fruits et confitures
3702 Conserverie de légumes
3703 Conserverie de poissons
3704 Préparation de plats cuisinés

BOULANGERIE. — PATISserie

- 3810 Fabrication industrielle de pain et de pâtisseries fraîches
3840 Boulangerie. — Pâtisserie
3850 Pâtisserie

TRAVAIL DU GRAIN

- 3901 Meunerie
3902 Biscuiterie, biscotterie
3903 Semoulerie
3904 Fabrication de pâtes alimentaires et de couscous
3905 Transformation de céréales secondaires
3906 Malterie
3907 Fabrication de produits amylacés
3908 Fabrication d'aliments pour animaux

AE 600

(SUITE)

MODALITES ET INTITULES

FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES DIVERS

- 4011 Fabrication d'huiles et corps gras bruts
- 4012 Fabrication d'huiles et corps gras raffinés et de margarine
- 4021 Sucreries, raffineries de sucre
- 4031 Chocolaterie, confiserie
- 4032 Torréfaction et brûlerie de café, thé, chicorée et infusions, préparation d'épices et herbes aromatiques
- 4033 Fabrication de condiments, vinaigre, sauces préparées
- 4034 Fabrication d'aliments diététiques, aliments pour bébés, produits de régime
- 4035 Fabrication d'entrécuits, desserts ménagers et petits déjeuners
- 4036 Fabrication de bouillons et potages
- 4037 Fabrication de produits alimentaires divers

FABRICATION DE BOISSONS ET ALCOOLS

- 4101 Distillation d'alcool
- 4102 Distillation d'eau-de-vie naturelle.
- 4103 Production de liqueurs et apéritifs alcoolisés autres qu'à base de vin
- 4104 Production d'apéritifs à base de vin
- 4105 Champagnisation
- 4106 Brasserie
- 4107 Cidrerie
- 4108 Production de jus de fruits et de légumes
- 4109 Fabrication de boissons non alcoolisées élaborées
- 4110 Production d'eaux minérales naturelles

TRANSFORMATION DU TABAC

- 4201 Transformation du tabac

INDUSTRIE DES FILS ET FIBRES ARTIFICIELS ET SYNTHETIQUES

- 4301 Production de fibres discontinues et de fils continus artificiels
- 4302 Production de fibres discontinues et de fils continus synthétiques

INDUSTRIE TEXTILE

- 4410 Préparation et commerce de la laine, délainage
- 4411 Préparation de lin, chanvre et d'autres plantes textiles
- 4412 Filature
- 4413 Filature de lin et de chanvre
- 4414 Filature de l'industrie cotonnière
- 4415 Filature de l'industrie lainière (cycle cardé)
- 4416 Filature de l'industrie lainière (cycle peigné)
- 4417 Moulinage et texturation de la soie et des textiles artificiels et synthétiques
- 4418 Teintures, apprêts et impressions
- 4420 Fabrication d'étoffes à mailles
- 4421 Fabrication de chandails, pull-overs, polos, gilets, etc., en bonneterie
- 4422 Fabrication d'autres vêtements de dessus de bonneterie
- 4423 Fabrication de sous-vêtements de bonneterie
- 4424 Fabrication d'articles chaussants de bonneterie
- 4425 Fabrication d'autres articles de bonneterie
- 4430 Tissage des industries cotonnière et lainière
- 4431 Tissage de l'industrie lainière
- 4432 Tissage de soierie
- 4433 Industrie de jute
- 4434 Fabrication de tapis
- 4435 Fabrication de feutre
- 4436 Fabrication d'étoffes non tissées ni tricotées
- 4437 Enduction d'étoffes
- 4438 Fabrication de produits textiles élastiques
- 4439 Ficellerie, corderie, fabrication de filets
- 4440 Quaterie
- 4441 Fabrication de dentelles, tulles, broderies et guipures
- 4442 Fabrication de rubans, trasses, passementeries et articles textiles divers

MODALITES ET INTITULES

INDUSTRIE DU CUIR

- 4511 Tannerie, mégisserie
- 4521 Fabrication d'articles de maroquinerie, d'articles de voyage et de chaux
- 4522 Fabrication de gants
- 4523 Fabrication d'articles divers en cuir et similaires

INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

- 4601 Fabrication de chaussures et d'autres articles chaussants

INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT

- 4701 Confection de vêtements masculins
- 4702 Confection de vêtements féminins
- 4703 Confection de vêtements pour enfants
- 4704 Habillement sur mesure
- 4705 Confection de chemiserie et lingerie
- 4706 Confection de vêtements en matières plastiques
- 4707 Confection de corsets, gaines et soutiens-gorge
- 4708 Confection de chapellerie pour hommes et femmes
- 4709 Fabrication d'accessoires divers de l'habillement
- 4710 Fabrication de pelletteries et fourrures

TRAVAIL MECANIQUE DU BOIS

- 4801 Scierie
- 4802 Fabrication d'éléments de charpente et de menuiserie de bâtiment
- 4803 Fabrication de parquets, moulures et baguettes
- 4804 Fabrication et transformation de panneaux, bois de placage, bois améliorés et traités
- 4805 Fabrication d'emballages en bois
- 4806 Fabrication de bâtiments préfabriqués légers
- 4807 Fabrication d'objets divers en bois

INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT

- 4901 Fabrication de meubles meublants
- 4902 Fabrication de sièges
- 4903 Fabrication de meubles de cuisine et meubles en bois blanc
- 4904 Fabrication de literie
- 4905 Fabrication de meubles divers et industries connexes à l'industrie de l'ameublement
- 4906 Fabrication de mobilier fonctionnel non métallique

INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON

- 5001 Fabrication de pâtes à papier
- 5002 Fabrication de papiers et de cartons
- 5003 Fabrication d'articles de papeterie
- 5004 Transformation du papier
- 5006 Fabrication de carton ondulé et de produits en carton enduit
- 5007 Fabrication de cartonnages

IMPRIMERIE. — PRESSE. — EDITION

- 5101 Agences de presse
- 5110 Imprimerie de labour
- 5111 Industries connexes à l'imprimerie
- 5112 Edition
- 5120 Presse
- 5130 Edition de disques, bandes et cassettes enregistrées

INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC

- 5201 Fabrication de pneumatiques et chambres à air
- 5202 Rechapage et réparation industrielle de pneumatiques
- 5203 Fabrication d'ouvrages en caoutchouc
- 5204 Fabrication d'ouvrages en amiante

AE600

(SUITE)

MODALITES ET INTITULES

TRANSFORMATION DES MATIERES PLASTIQUES

- 5301 Fabrication de mélanges, plaques, feuilles, films, tubes, tuyaux et profilés
- 5302 Fabrication de pièces diverses pour l'industrie
- 5303 Fabrication d'emballages en matières plastiques
- 5304 Fabrication d'éléments pour le bâtiment
- 5305 Fabrication de produits de consommation divers
- 5306 Fabrication de pellicules celluloseuses.

INDUSTRIES DIVERSES

- 5401 Fabrication de jeux, jouets et d'articles de puériculture
- 5402 Fabrication d'articles de sport et de camping
- 5403 Fabrication de bateaux de plaisance
- 5404 Bijouterie, joaillerie
- 5405 Fabrication d'instruments de musique
- 5406 Fabrication d'articles de bureau et d'articles de Paris
- 5407 Fabrication d'accessoires d'aménagement en bronze et fer forgé, de statuettes et d'articles funéraires.
- 5408 Fabrication d'articles de broserie, d'articles de vannerie et d'articles en liège
- 5409 Laboratoires photographiques et cinématographiques
- 5410 Fabrication d'articles divers non désignés ailleurs.

INDUSTRIE DE MISE EN ŒUVRE DU BATIMENT ET DU GENIE CIVIL ET AGRICOLE

- 5510 Travaux d'aménagement des terres et des eaux; voirie; parcs et jardins
- 5511 Construction de lignes de transport d'électricité
- 5512 Travaux d'infrastructure générale
- 5513 Construction de chaussées
- 5520 Entreprises de forages, sondages; fondations spéciales
- 5530 Construction d'ossatures autres que métalliques
- 5531 Installation industrielle, montage-levage
- 5540 Installation électrique
- 5550 Construction industrialisée
- 5560 Maçonnerie et travaux courants de béton armé
- 5570 Génie climatique
- 5571 Menuiserie-serrurerie
- 5572 Couverture, plomberie, installations sanitaires
- 5573 Aménagements, finitions

RECUPERATION

- 5601 Récupération de ferraille et vieux métaux non ferreux
- 5602 Récupération de produits divers

COMMERCE DE GROS ALIMENTAIRE

- 5701 Commerce de gros de matières premières agricoles
- 5702 Commerce de gros de bestiaux
- 5703 Commerce de gros de fruits et légumes
- 5704 Commerce de gros de viandes sans abattage
- 5705 Commerce de gros de produits laitiers
- 5706 Commerce de gros de volailles et gibiers
- 5707 Commerce de gros de poissons
- 5708 Commerce de gros de vins, spiritueux, liqueurs
- 5709 Commerce de gros d'autres boissons.
- 5710 Commerce de gros d'épicerie
- 5711 Commerces de gros spécialisés de produits alimentaires divers

MODALITES ET INTITULES

COMMERCE DE GROS NON ALIMENTAIRE

- 5801 Commerce de gros d'accessoires automobiles et de matériel de garage
- 5802 Commerce de gros de pneumatiques, cycles et motocycles
- 5803 Commerce de gros de quincaillerie et d'appareils ménagers
- 5804 Commerce de gros de matériel électrique et électronique
- 5805 Commerce de gros des textiles
- 5806 Commerce de gros de l'habillement, des chaussures et de la maroquinerie
- 5807 Commerce de gros de produits pharmaceutiques
- 5808 Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté
- 5809 Commerce de gros de droguerie, de produits d'entretien
- 5810 Commerce de gros de céramique et verrerie.
- 5811 Commerce de gros de jouets, papeterie et articles de fumeurs
- 5812 Commerces de gros divers

COMMERCE DE GROS INTER-INDUSTRIEL

- 5901 Commerce des textiles bruts
- 5902 Commerce de gros de cuirs et peaux
- 5903 Commerce de gros de charbon, minerais et minéraux
- 5904 Commerce de gros de produits pétroliers
- 5905 Commerce de métaux
- 5906 Commerce de produits chimiques industriels
- 5907 Commerce du bois
- 5908 Commerce de matériaux de construction, de verre à vitres et d'appareils sanitaires
- 5909 Commerce de matériel agricole.
- 5910 Commerce d'équipements et de fournitures pour l'industrie
- 5911 Commerce de matériel et mobilier de bureau
- 5912 Commerce de matériel pour le bâtiment et les travaux publics
- 5913 Commerce de fournitures diverses pour les utilisateurs professionnels du commerce et des services
- 5914 Commerce de papiers et cartons en l'état

INTERMEDIAIRES DU COMMERCE

- 6001 Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et demi-produits
- 6002 Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques pour l'industrie
- 6003 Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
- 6004 Intermédiaires du commerce en machines, matériel et véhicules
- 6005 Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
- 6006 Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir
- 6007 Intermédiaires du commerce spécialisés en produits alimentaires
- 6008 Centrales d'achat en produits alimentaires
- 6009 Intermédiaires du commerce spécialisés en produits non désignés ailleurs
- 6010 Intermédiaires de commerce en produits divers (sans prédominance)
- 6011 Centrales d'achat en produits non alimentaires.

COMMERCE DE DETAIL D'ALIMENTATION GENERALE DE GRANDE SURFACE

- 6101 Exploitation de supermarchés
- 6102 Exploitation de magasins populaires
- 6103 Exploitation d'hypermarchés

AE600

(SUITE)

MODALITES ET INTITULES

COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRE DE PROXIMITE
OU SPECIALISE

- 6211 Commerce de détail indépendant d'alimentation générale
- 6212 Exploitation de supérettes indépendantes
- 6221 Exploitation de magasins d'alimentation générale dépendant d'une entreprise à magasins multiples
- 6222 Exploitation de supérettes dépendant d'une entreprise à magasins multiples
- 6230 Coopératives alimentaires d'entreprise ou d'administration
- 6241 Commerce de détail de fruits et légumes
- 6242 Commerce de détail de produits laitiers
- 6243 Commerce de détail des viandes
- 6244 Commerce de détail de poissons et coquillages
- 6245 Commerce de détail de vins et boissons
- 6246 Commerce de détail de confiserie et commerces de détail alimentaires divers

COMMERCE DE DETAIL NON ALIMENTAIRE NON
SPECIALISE

- 6301 Grandes magasins
- 6302 Autres grandes surfaces non spécialisées non alimentaires
- 6303 Grandes surfaces semi-spécialisées non alimentaires
- 6304 Entreprises de vente par correspondance à assortiment général
- 6305 Autres commerces non alimentaires non spécialisés

COMMERCE DE DETAIL NON ALIMENTAIRE SPE-
CIALISE

- 6411 Commerce de détail de l'habillement
- 6412 Commerce de détail de la chaussure
- 6413 Commerce de détail de la maroquinerie et des articles de voyage
- 6414 Commerce de détail des textiles pour la maison
- 6421 Commerce de détail du meuble
- 6422 Commerce de détail de quincaillerie et d'appareils ménagers
- 6423 Commerce de détail de la droguerie, des couleurs et vernis
- 6424 Commerce de détail de matériel électrique, radio-électrique et électroménager
- 6425 Autres commerces de détail de l'équipement du foyer
- 6430 Pharmacies
- 6440 Commerce de détail d'articles médicaux et de produits de beauté
- 6441 Commerce de détail et réparation de motocycles, cycles et véhicules divers
- 6442 Commerce de détail des charbons et combustibles
- 6443 Commerce de détail de livres, papeterie et fournitures de bureau
- 6444 Commerce de détail d'optique (médicale et non médicale) et de photographie
- 6445 Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- 6446 Commerce de détail de fleurs, graines et petits animaux d'agrément
- 6447 Commerce de détail d'articles de sport et de camping
- 6448 Commerce de détail du tabac
- 6449 Commerces de détail divers

REPARATION ET COMMERCE DE L'AUTOMOBILE

- 6501 Commerce de détail d'accessoires et d'équipements automobiles
- 6502 Commerce de détail de carburants et lubrifiants
- 6503 Vente et réparation de véhicules automobiles
- 6506 Réparation de véhicules automobiles

MODALITES ET INTITULES

REPARATIONS DIVERSES

- 6601 Réparation de chaussures et d'autres articles en cuir
- 6602 Réparation d'appareils électriques ménagers
- 6603 Réparation de montres et horloges de bijouterie
- 6604 Réparations non désignées ailleurs et sans spécialisation

HOTELS — CAFES — RESTAURANTS

- 6701 Restaurants et café-restaurants (sans hébergement)
- 6702 Cantines
- 6703 Traiteurs
- 6704 Débits de boissons (sans spectacle)
- 6705 Cafés-tabac
- 6706 Débits de boissons avec spectacle
- 6707 Cafés associés à une autre activité
- 6708 Hôtels avec restaurant
- 6709 Hôtels sans restaurant
- 6710 Wagons-lits et wagons-restaurants
- 6711 Foyers d'étudiants et de jeunes travailleurs, résidences universitaires
- 6712 Installations d'hébergement à équipements développés
- 6713 Installations d'hébergement à équipements légers

TRANSPORTS FERROVIAIRES

- 6801 Transports ferroviaires

TRANSPORTS ROUTIERS; TRANSPORTS URBAINS;
TRANSPORTS PAR CONDUITE

- 6911 Transports routiers de marchandises en zone longue
- 6912 Camionnage et transports routiers de marchandises en zone courte
- 6921 Transports urbains de voyageurs
- 6922 Transports routiers de voyageurs
- 6923 Taxis
- 6924 Déménagement
- 6925 Location de véhicules industriels
- 6926 Transports par conduite

NAVIGATION INTERIEURE

- 7001 Transports fluviaux de passagers
- 7002 Transports fluviaux de marchandises

TRANSPORTS MARITIMES ET NAVIGATION COTIERE

- 7101 Transports maritimes autres que de produits pétroliers
- 7102 Transports maritimes de produits pétroliers
- 7103 Navigation côtière et d'estuaire

TRANSPORTS AERIENS

- 7201 Transports aériens

ACTIVITES ANNEXES DES TRANSPORTS ET
ENTREPOTS

- 7301 Gares routières
- 7302 Ports fluviaux et voies fluviales
- 7303 Ports maritimes
- 7304 Aéroports
- 7305 Exploitation d'ouvrages routiers à péage
- 7306 Exploitation de parkings
- 7307 Entrepôts autres que frigorifiques
- 7308 Entrepôts frigorifiques
- 7309 Remorquage et pilotage

AE600

(SUITE)

MODALITES ET INTITULES

AUXILIAIRES DE TRANSPORT ET AGENCES DE VOYAGE

- 7401 Collecte de fret maritime
- 7402 Collecte de fret aérien
- 7403 Collecte de fret terrestre et fluvial
- 7404 Manutention portuaire
- 7405 Manutention terrestre et fluviale
- 7406 Activités spécifiques d'auxiliaires des transports maritimes
- 7407 Activités spécifiques d'auxiliaires de transport aérien
- 7408 Autres auxiliaires des transports
- 7409 Agences de voyage
- 7410 Routage

TELECOMMUNICATIONS ET POSTES

- 7501 P. T. T. — Services communs et recherche
- 7502 P. T. T. — Services de télécommunications
- 7503 P. T. T. — Services postaux et financiers.
- 7504 Activités de télécommunications hors P. T. T.

HOLDINGS

- 7600 Holdings

ACTIVITES D'ETUDES, DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE

- 7701 Cabinets d'études techniques
- 7702 Cabinets d'études économiques et sociologiques.
- 7703 Cabinets d'études informatiques et d'organisation
- 7704 Travaux à façon informatiques
- 7705 Cabinets d'architecture
- 7706 Cabinets de métreur et de géomètre
- 7707 Cabinets de conseils en information et documentation
- 7708 Cabinets juridiques et offices publics et ministériels
- 7709 Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière
- 7710 Créateurs et intermédiaires en publicité
- 7711 Régies publicitaires
- 7712 Travaux à façon divers
- 7713 Prestation temporaire de personnel
- 7714 Services divers rendus principalement aux entreprises
- 7715 Ordres et syndicats professionnels

AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES

- 7801 Auxiliaires financiers
- 7802 Auxiliaires d'assurances

PROMOTEURS ET SOCIETES IMMOBILIERES

- 7901 Promotion immobilière
- 7902 Promotion en infrastructure (services marchands).
- 7903 Supports juridiques de programmes
- 7904 Administration d'immeubles
- 7905 Administration d'infrastructures.
- 7906 Agences immobilières

MODALITES ET INTITULES

LOCATION ET CREDIT-BAIL MOBILIERS

- 8001 Location de machines et équipements agricoles
- 8002 Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics
- 8003 Location de matériel de bureau
- 8004 Location de voitures particulières
- 8005 Location de wagons
- 8006 Location de biens de consommation.
- 8007 Crédit-bail mobilier
- 8008 Location d'autres biens d'équipement

LOCATION ET CREDIT-BAIL IMMOBILIERS

- 8111 Location de logements
- 8121 Location d'immeubles à usages industriels et commerciaux
- 8122 Crédit-bail immobilier

ENSEIGNEMENT (SERVICES MARCHANDS)

- 8201 Enseignement général primaire et secondaire (services marchands).
- 8202 Formation des adultes et formation continue (services marchands)
- 8203 Autres enseignements spécialisés et professionnels et enseignement supérieur (services marchands).
- 8204 Enseignement par correspondance (services marchands).
- 8205 Professeurs indépendants.
- 8206 Auto-écoles, écoles de pilotage

RECHERCHE (SERVICES MARCHANDS)

- 8301 Recherche scientifique et technique (services marchands)

SANTÉ (SERVICES MARCHANDS)

- 8401 Médecine systématique et de dépiépage (services marchands)
- 8402 Etablissements hospitaliers généraux
- 8403 Cliniques générales
- 8404 Etablissements hospitaliers spécialisés
- 8405 Cliniques spécialisées
- 8406 Dispensaires
- 8407 Autres instituts pour la santé
- 8408 Laboratoires d'analyses médicales extra-hospitaliers.
- 8409 Centres de transfusion sanguine et banques d'organes
- 8410 Cabinets de médecin
- 8411 Cabinets dentaires
- 8412 Cabinets d'auxiliaires médicaux
- 8413 Ambulances.
- 8414 Vétérinaires, cliniques vétérinaires.

ACTION SOCIALE (SERVICES MARCHANDS)

- 8501 Crèches
- 8502 Etablissements pour l'enfance protégée, handicapée ou inadaptée (services marchands)
- 8503 Etablissements pour adultes nécessiteux, handicapés ou inadaptés (services marchands)
- 8504 Etablissements pour personnes âgées

AE600

(SUITE)

MODALITES ET INTITULES

SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS (MARCHANDS)

- 8601 Radiodiffusion et télévision
- 8602 Production de films
- 8603 Distribution de films
- 8604 Gestion de salles de cinéma
- 8605 Gestion de salles de spectacle (services marchands)
- 8606 Autres spectacles et services récréatifs (services marchands)
- 8607 Création et interprétation littéraires et artistiques (services marchands)
- 8608 Services annexes aux spectacles
- 8609 Jeux de hasard et d'argent
- 8610 Gestion d'équipements et centres sportifs (services marchands)
- 8611 Remontées mécaniques
- 8612 Professeurs de sport et sportifs professionnels

SERVICES DIVERS (MARCHANDS)

- 8701 Laverie-blanchisserie-teinturerie de détail
- 8702 Blanchisserie et teinturerie de gros
- 8703 Salons de coiffure
- 8704 Esthétique corporelle
- 8705 Services funéraires
- 8706 Studios de photographie
- 8707 Services personnels divers
- 8708 Services de nettoyage
- 8709 Enlèvement des ordures (services marchands)
- 8710 Autres services d'assainissement (services marchands)

ASSURANCES

- 8801 Assurances « Vie et capitalisation »
- 8802 Assurances « I. A. R. D. »
- 8803 Réassurance
- 8804 Assurances relevant du code de la mutualité
- 8805 Caisses de retraites relevant de la législation sur les assurances

ORGANISMES FINANCIERS

- 8901 Instituts d'émission
- 8902 Banques de dépôts, d'affaires, de crédit à long et moyen terme
- 8903 Crédit coopératif et mutual
- 8904 Etablissements financiers et unions économiques
- 8905 Organismes financiers à statut légal spécial
- 8906 Organismes de répartition d'emprunts collectifs obligataires
- 8907 Sociétés de placements en valeurs mobilières

ADMINISTRATION GENERALE

- 9001 Pouvoirs publics
- 9002 Administration centrale
- 9003 Services extérieurs des administrations économiques et financières
- 9004 Services extérieurs des autres administrations
- 9005 Activités administratives spécialisées diverses
- 9011 Administration locale
- 9012 Promotion en infrastructure (services non marchands à caractère public)
- 9013 Voirie et assainissement (services non marchands à caractère public)
- 9021 Cours et tribunaux
- 9022 Etablissements pénitentiaires
- 9023 Etablissements d'éducation surveillée
- 9024 Police nationale
- 9025 Protection civile
- 9026 Gendarmerie
- 9031 Commandements territoriaux militaires
- 9032 Forces et infrastructures des forces
- 9033 Dépôts, magasins et organismes d'approvisionnement militaires
- 9034 Ecoles militaires
- 9035 Service de santé militaire
- 9036 Laboratoires et centres d'essais militaires

MODALITES ET INTITULES

PREVOYANCE ET SECURITE SOCIALE

- 9101 Organismes généraux de la sécurité sociale
- 9102 Sécurité sociale : maladie, maternité, accidents de travail
- 9103 Sécurité sociale : vieillesse
- 9104 Caisses de retraites ne relevant pas de la législation sur les assurances
- 9105 Sécurité sociale : allocations familiales
- 9106 Couverture du risque chômage et autres garanties du maintien du revenu

ENSEIGNEMENT (SERVICES NON MARCHANDS)

- 9211 Enseignement préscolaire (services non marchands à caractère public)
- 9212 Enseignement élémentaire (services non marchands à caractère public)
- 9213 Enseignement du second degré premier cycle (services non marchands à caractère public)
- 9214 Enseignement du second degré second cycle (service non marchands à caractère public)
- 9215 Enseignement supérieur (services non marchands à caractère public)
- 9216 Enseignement artistique (services non marchands à caractère public)
- 9217 Formation de fonctionnaires (services non marchands à caractère public)
- 9218 Formation des adultes et formation continue (service non marchands à caractère public)
- 9221 Enseignement (services non marchands à caractère privé)

RECHERCHE (SERVICES NON MARCHANDS)

- 9311 Recherche scientifique et technique (services non marchands à caractère public)
- 9321 Recherche scientifique et technique (services non marchands à caractère privé)

SANTÉ (SERVICES NON MARCHANDS)

- 9411 Médecine systématique et de dépistage (services non marchands à caractère public)
- 9421 Médecine systématique et de dépistage (services non marchands à caractère privé)

ACTION SOCIALE (SERVICES NON MARCHANDS)

- 9511 Organismes locaux d'action sociale (services non marchands à caractère public)
- 9512 Etablissements pour l'enfance protégée, handicapée ou inadaptée (services non marchands à caractère public)
- 9513 Etablissements pour adultes nécessiteux, handicapés ou inadaptés (services non marchands à caractère public)
- 9521 Œuvres et organismes sociaux à compétence générale (services non marchands à caractère privé)
- 9522 Œuvres et organismes sociaux spécialisés (services non marchands à caractère privé)
- 9523 Etablissements pour l'enfance protégée, handicapée ou inadaptée (services non marchands à caractère privé)
- 9524 Etablissements pour adultes nécessiteux, handicapés ou inadaptés (services non marchands à caractère privé)

AE 600

(SUITE ET FIN)

MODALITES ET INTITULES

SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS
(NON MARCHANDS)

- 9611 Gestion de bibliothèques (services non marchands à caractère public)
- 9612 Conservation du patrimoine culturel (services non marchands à caractère public)
- 9613 Gestion de salles de théâtre (services non marchands à caractère public)
- 9614 Gestion d'équipements culturels (services non marchands à caractère public)
- 9615 Gestion d'équipements socio-éducatifs (services non marchands à caractère public)
- 9616 Associations culturelles et socio-éducatives (services non marchands à caractère public)

- 9617 Gestion d'équipements sportifs (services non marchands à caractère public)
- 9618 Associations sportives (services non marchands à caractère public)
- 9621 Gestion de bibliothèques et conservation du patrimoine culturel (services non marchands à caractère privé)
- 9622 Gestion d'équipements culturels, socio-éducatifs et d'autres salles de spectacle (services non marchands à caractère privé)
- 9623 Associations culturelles et socio-éducatives (services non marchands à caractère privé)

- 9624 Gestion d'équipements sportifs (services non marchands à caractère privé)
- 9625 Associations sportives (services non marchands à caractère privé)

SERVICES DIVERS FOURNIS A LA COLLECTIVITE
(NON MARCHANDS)

- 9711 Organisations économiques (services non marchands à caractère public)
- 9712 Offices du tourisme (services non marchands à caractère public)
- 9721 Organisations syndicales (services non marchands à caractère privé)
- 9722 Organisations religieuses et philosophiques (services non marchands à caractère privé)

- 9723 Autres services fournis à la collectivité (services non marchands à caractère privé)

SERVICES DOMESTIQUES

- 9801 Services domestiques

REPRESENTATION DIPLOMATIQUE ETRANGERE EN
FRANCE; ORGANISMES INTERNATIONAUX

- 9901 Représentation diplomatique étrangère en France; organismes internationaux

AF

NUMERO DE FAMILLE

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet(famille fictive correspondant à la population hors ménage ordinaire)
0	Sans objet(famille fictive correspondant à la population hors famille des ménages ordinaires)
1	Famille principale
2	Famille secondaire

Un ménage comporte au maximum deux familles.

Lorsque le ménage comporte au moins une famille, la personne de référence du ménage appartient nécessairement à une famille: cette famille est la famille principale du ménage.

Si le ménage comporte deux familles, la famille qui ne contient pas la personne de référence du ménage est la famille secondaire.

AFE

AGE DE FIN D'ETUDES

MODALITES	INTITULES
**	Sans objet (population âgée de moins de 15 ans)
blanc	Non déclaré
09	9 ans
10	10 ans
.	.
.	.
.	.
.	.
29	29 ans
30	30 ans ou plus
99	Etudes en cours

AG

AGGLOMERATION IMPORTANTE

MODALITES	INTITULES
***	Sans objet (agglomération de moins de 50 000 habitants)
001	Agglomération d'Agen
002	Agglomération d'Aix-en-Provence
003	Agglomération d'Ajaccio
004	Agglomération d'Albi
005	Agglomération d'Aiès
006	Agglomération d'Amiens
007	Agglomération d'Angers
008	Agglomération d'Angoulême
009	Agglomération d'Annecy
010	Agglomération d'Arles
011	Agglomération d'Armentières (partie française)
012	Agglomération d'Arras
013	Agglomération d'Avignon
014	Agglomération de Bastia
015	Agglomération de Bayonne
016	Agglomération de Beauvais
017	Agglomération de Belfort
018	Agglomération de Besançon
019	Agglomération de Béthune
020	Agglomération de Béziers
021	Agglomération de Blois
022	Agglomération de Bordeaux
023	Agglomération de Boulogne-sur-Mer
024	Agglomération de Bourg-en-Bresse
025	Agglomération de Bourges
026	Agglomération de Brest
027	Agglomération de Brive-la-Gaillarde
028	Agglomération de Caen
029	Agglomération de Calais
030	Agglomération de Chalon-sur-Saône
031	Agglomération de Châlons-sur-Marne
032	Agglomération de Chambéry
033	Agglomération de Charleville-Mézières
034	Agglomération de Chartres
035	Agglomération de Châteauroux

A G

(SUITE)

MODALITES	INTITULES
036	Agglomération de Cherbourg
037	Agglomération de Cholet
038	Agglomération de Clermont-Ferrand
039	Agglomération de Colmar
040	Agglomération de Compiègne
041	Agglomération de Creil
042	Agglomération de Dijon
043	Agglomération de Douai
044	Agglomération de Dunkerque
045	Agglomération d'Elbeuf
046	Agglomération d'Epinal
047	Agglomération d'Evreux
048	Agglomération de Forbach (partie française)
049	Agglomération de Fréjus
050	Agglomération de Genève (CH) - Annemasse (partie française)
051	Agglomération de Grasse-Cannes-Antibes
052	Agglomération de Grenoble
053	Agglomération d'Hagondange-Briey
054	Agglomération du Havre
055	Agglomération de Laval
056	Agglomération de Lens
057	Agglomération de Lille (partie française)
058	Agglomération de Limoges
059	Agglomération de Lorient
060	Agglomération de Lyon
061	Agglomération du Mans
062	Agglomération de Mantes-la-Jolie
063	Agglomération de Marseille
064	Agglomération de Martigues
065	Agglomération de Maubeuge (partie française)
066	Agglomération de Meaux
067	Agglomération de Melun
068	Agglomération de Menton-Monaco (partie française)
069	Agglomération de Metz
070	Agglomération de Montargis
071	Agglomération de Montauban
072	Agglomération de Montbéliard
073	Agglomération de Montceau-les-Mines
074	Agglomération de Montluçon
075	Agglomération de Montpellier
076	Agglomération de Mulhouse
077	Agglomération de Nancy
078	Agglomération de Nantes
079	Agglomération de Nevers
080	Agglomération de Nice
081	Agglomération de Nîmes

A G

(SUITE ET FIN)

MODALITES	INTITULES
082	Agglomération de Niort
083	Agglomération d'Orléans
084	Agglomération de Paris
085	Agglomération de Pau
086	Agglomération de Périgueux
087	Agglomération de Perpignan
088	Agglomération de Poitiers
089	Agglomération de Quimper
090	Agglomération de Reims
091	Agglomération de Rennes
092	Agglomération de Roanne
093	Agglomération de la Rochelle
094	Agglomération de Rouen
095	Agglomération de Saint-Brieuc
096	Agglomération de Saint-Chamond
097	Agglomération de Saint-Etienne
098	Agglomération de Saint-Nazaire
099	Agglomération de Saint-Omer
100	Agglomération de Saint-Quentin
101	Agglomération de Sète
102	Agglomération de Strasbourg (partie française)
103	Agglomération de Tarbes
104	Agglomération de Thionville
105	Agglomération de Toulon
106	Agglomération de Toulouse
107	Agglomération de Tours
108	Agglomération de Troyes
109	Agglomération de Valence
110	Agglomération de Valenciennes (partie française)
111	Agglomération de Vichy
112	Agglomération de Villefranche-sur-Saône

AGEP

APPARTENANCE A LA ZONE -AGGLOMEREES OU EPARSE

MODALITES	INTITULES
1	Le district appartient à la zone agglomérée au chef-lieu de la commune
2	Le district appartient à la zone éparse

AGV

VILLE-CENTRE D'UNE AGGLOMERATION IMPORTANTE

MODALITES	INTITULES
***	Sans objet (commune n' appartenant pas à une agglomération de 50 000 habitants ou plus)
0019	Commune de l'agglomération d'Agen
0021	Commune d'Aix-en-Provence
0029	Autre commune de l'agglomération d'Aix-en-Provence
0030	Commune d'Ajaccio (ville isolée)
0049	Commune de l'agglomération d'Albi
0059	Commune de l'agglomération d'Alès
0061	Commune d'Amiens
0069	Autre commune de l'agglomération d'Amiens
0071	Commune d'Angers
0079	Autre commune de l'agglomération d'Angers
0089	Commune de l'agglomération d'Angoulême
0091	Commune d'Annecy
0099	Autre commune de l'agglomération d'Annecy
0101	Commune d'Arles
0109	Autre commune de l'agglomération d'Arles
0119	Commune de l'agglomération d'Armentières (partie française)
0129	Commune de l'agglomération d'Arras
0131	Commune d'Avignon
0139	Autre commune de l'agglomération d'Avignon
0141	Commune de Bastia
0149	Autre commune de l'agglomération de Bastia
0159	Commune de l'agglomération de Bayonne
0161	Commune de Beauvais
0169	Autre commune de l'agglomération de Beauvais
0171	Commune de Belfort
0179	Autre commune de l'agglomération de Belfort
0181	Commune de Besançon
0189	Autre commune de l'agglomération de Besançon
0199	Commune de l'agglomération de Béthune
0201	Commune de Béziers
0209	Autre commune de l'agglomération de Béziers
0219	Commune de l'agglomération de Blois
0221	Commune de Bordeaux
0222	Commune de Mérignac
0223	Commune de Pessac

AGV

(SUITE)

MODALITES	INTITULES
0229	Autre commune de l'agglomération de Bordeaux
0239	Commune de l'agglomération de Boulogne-sur-Mer
0249	Commune de l'agglomération de Bourg-en-Bresse
0251	Commune de Bourges
0259	Autre commune de l'agglomération de Bourges
0261	Commune de Brest
0269	Autre commune de l'agglomération de Brest
0271	Commune de Brive-la-Gaillarde
0279	Autre commune de l'agglomération de Brive-la-Gaillarde
0281	Commune de Caen
0289	Autre commune de l'agglomération de Caen
0291	Commune de Calais
0299	Autre commune de l'agglomération de Calais
0301	Commune de Chalon-sur-Saône
0309	Autre commune de l'agglomération de Chalon-sur-Saône
0311	Commune de Châlons-sur-Marne
0319	Autre commune de Châlons-sur-Marne
0321	Commune de Chambéry
0329	Autre commune de l'agglomération de Chambéry
0331	Commune de Charleville-Mézières
0339	Autre commune de l'agglomération de Charleville-Mézières
0349	Commune de l'agglomération de Chartres
0351	Commune de Châteauroux
0359	Autre commune de l'agglomération de Châteauroux
0369	Commune de l'agglomération de Charbourg
0370	Commune de Cholet (ville isolée)
0381	Commune de Clermont-Ferrand
0389	Autre commune de l'agglomération de Clermont-Ferrand
0391	Commune de Colmar
0399	Autre commune de l'agglomération de Colmar
0409	Commune de l'agglomération de Compiègne
0419	Commune de l'agglomération de Creil
0421	Commune de Dijon
0429	Autre commune de l'agglomération de Dijon
0439	Commune de l'agglomération de Douai
0441	Commune de Dunkerque
0449	Autre commune de l'agglomération de Dunkerque
0459	Commune de l'agglomération d'Elbeuf
0469	Commune de l'agglomération d'Epinal
0479	Commune de l'agglomération d'Evreux
0489	Commune de l'agglomération de Forbach (partie française)
0499	Commune de l'agglomération de Fréjus
0509	Commune de l'agglomération de Genève (CH) - Annemasse (partie française)
0511	Commune de Cannes
0512	Commune d'Antibes
0519	Autre commune de l'agglomération de Grasse - Cannes - Antibes
0521	Commune de Grenoble

AGV

(SUITE)

MODALITES	INTITULES
0529	Autre commune de l'agglomération de Grenoble
0539	Commune de l'agglomération d'Hagondange-Briey
0541	Commune du Havre
0549	Autre commune de l'agglomération du Havre
0551	Commune de Laval
0559	Autre commune de l'agglomération de Laval
0569	Commune de l'agglomération de Lens
0571	Commune de Lille
0572	Commune de Roubaix
0573	Commune de Tourcoing
0574	Commune de Villeneuve-d'Ascq
0579	Autre commune de l'agglomération de Lille (partie française)
0581	Commune de Limoges
0589	Autre commune de l'agglomération de Limoges
0591	Commune de Lorient
0599	Autre commune de l'agglomération de Lorient
0601	Commune de Lyon
0602	Commune de Villeurbanne
0603	Commune de Vénissieux
0609	Autre commune de l'agglomération de Lyon
0611	Commune du Mans
0619	Autre commune de l'agglomération du Mans
0629	Commune de l'agglomération de Mantes-la-Jolie
0631	Commune de Marseille
0639	Autre commune de l'agglomération de Marseille
0649	Commune de l'agglomération de Martigues
0659	Commune de l'agglomération de Maubeuge (partie française)
0669	Commune de l'agglomération de Meaux
0679	Commune de l'agglomération de Melun
0689	Commune de l'agglomération de Menton-Monaco (partie française)
0691	Commune de Metz
0699	Autre commune de l'agglomération de Metz
0709	Commune de l'agglomération de Montargis
0710	Commune de Montauban (ville isolée)
0729	Commune de l'agglomération de Montbéliard
0739	Commune de l'agglomération de Montceau-les-Mines
0741	Commune de Montluçon
0749	Autre commune de l'agglomération de Montluçon
0751	Commune de Montpellier
0759	Autre commune de l'agglomération de Montpellier
0761	Commune de Mulhouse
0769	Autre commune de l'agglomération de Mulhouse
0771	Commune de Nancy
0779	Autre commune de l'agglomération de Nancy
0781	Commune de Nantes
0789	Autre commune de l'agglomération de Nantes
0799	Commune de l'agglomération de Nevers
0801	Commune de Nice

AGV

(SUITE)

MODALITES	INTITULES
0809	Autre commune de l'agglomération de Nice
0811	Commune de Nîmes
0819	Autre commune de l'agglomération de Nîmes
0821	Commune de Niort
0829	Autre commune de l'agglomération de Niort
0831	Commune d'Orléans
0839	Autre commune de l'agglomération d'Orléans
0841	Ville de Paris
0849	Autre commune de l'agglomération de Paris
0851	Commune de Pau
0859	Autre commune de l'agglomération de Pau
0869	Commune de l'agglomération de Périgueux
0871	Commune de Perpignan
0879	Autre commune de l'agglomération de Perpignan
0881	Commune de Poitiers
0889	Autre commune de l'agglomération de Poitiers
0890	Commune de Quimper (ville isolée)
0901	Commune de Reims
0909	Autre commune de l'agglomération de Reims
0911	Commune de Rennes
0919	Autre commune de l'agglomération de Rennes
0921	Commune de Roanne
0929	Autre commune de l'agglomération de Roanne
0931	Commune de La Rochelle
0939	Autre commune de l'agglomération de La Rochelle
0941	Commune de Rouen
0949	Autre commune de l'agglomération de Rouen
0951	Commune de Saint-Brieuc
0959	Autre commune de l'agglomération de Saint-Brieuc
0969	Commune de l'agglomération de Saint-Chamond
0971	Commune de Saint-Etienne
0979	Autre commune de l'agglomération de Saint-Etienne
0981	Commune de Saint-Nazaire
0989	Autre commune de l'agglomération de Saint-Nazaire
0999	Commune de l'agglomération de Saint-Omer
1001	Commune de Saint-Quentin
1009	Autre commune de l'agglomération de Saint-Quentin
1019	Commune de l'agglomération de Sète
1021	Commune de Strasbourg
1029	Autre commune de l'agglomération de Strasbourg (partie française)
1031	Commune de Tarbes
1039	Autre commune de l'agglomération de Tarbes
1049	Commune de l'agglomération de Thionville
1051	Commune de Toulon
1052	Commune de la Seyne-sur-Mer
1059	Autre commune de l'agglomération de Toulon
1061	Commune de Toulouse
1069	Autre commune de l'agglomération de Toulouse

AGV

(SUITE ET FIN)

MODALITES	INTITULES
1071	Commune de Tours
1079	Autre commune de l'agglomération de Tours
1081	Commune de Troyes
1089	Autre commune de l'agglomération de Troyes
1091	Commune de Valence
1099	Autre commune de l'agglomération de Valence
1109	Commune de l'agglomération de Valenciennes (partie française)
1119	Commune de l'agglomération de Vichy
1129	Commune de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône

AN

ANNEE DE NAISSANCE

MODALITES	INTITULES
872	1872
873	1873
874	1874
.	"
.	"
.	"
982	1982

AQ

AGE QUINQUENNAL

MODALITES	INTITULES
00	Moins de 5 ans
05	5 à 9 ans
10	10 à 14 ans
15	15 à 19 ans
.	.
.	.
.	.
85	85 à 89 ans
90	90 à 94 ans
95	95 ans ou plus

L'âge considéré est celui atteint au cours de l'année 1982. Il s'agit de la différence de millésime entre l'année du recensement et l'année de naissance.

La date de référence du recensement étant le 4 mars 1982, l'âge "00" n'est pas complet ; il ne comprend qu'une partie de la génération 1982.

AR

ARRONDISSEMENT

MODALITES	INTITULES
1 à 9	Numéro à l'intérieur du département (voir Code officiel géographique)

ARLT

ARRONDISSEMENT DU LIEU DE TRAVAIL

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (inactif ou chômeur ou actif ayant un emploi hors France métropolitaine)
1 à 9	Numéro à l'intérieur du département (voir Code officiel géographique)

ARRA

ARRONDISSEMENT DE RESIDENCE ANTERIEURE

MODALITES	INTITULES
*	Sans objet (résidence antérieure hors France métropolitaine)
1 à 9	Numéro à l'intérieur du département (voir Code officiel géographique)

ASC

PRESENCE D'UN ASCENSEUR

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (immeubles fictifs correspondant à la population hors ménage ordinaire)
0	Il n'y a pas d'ascenseur dans l'immeuble
1	Il y a un ascenseur dans l'immeuble

AU

APPARTENANCE A UNE UNITE URBAINE

MODALITES	INTITULES
0	Commune rurale
1	Commune urbaine

Une commune est dite "urbaine" si elle appartient à une unité urbaine, "rurale" sinon.

AZPIU

APPARTENANCE A UNE ZONE DE PEUPLEMENT INDUSTRIEL OU URBAIN

MODALITES	INTITULES
0	Commune hors ZPIU
1	Commune en ZPIU

C

COMMUNE

MODALITES	INTITULES
001 à 999	Numéro de commune attribué à l'intérieur du département (voir Code officiel géographique)

Chaque arrondissement de Paris forme une commune. Lyon et Marseille sont considérées comme des communes.

CBUL

TYPE ET COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE DU LOGEMENT

MODALITES	INTITULES	
blanc	Sans objet (logements fictifs correspondant à la population hors ménage ordinaire)	
10	Chauffage urbain	
21 22 23 24 25 26	Logement dans immeuble collectif, équipé d'un chauffage central collectif	charbon bois mazout gaz électricité autres
31 32 33 34 35 36	Logement équipé d'un chauffage central dans un immeuble individuel	charbon bois mazout gaz électricité autres
41 42 43 44 45 46	Logement appartenant à un immeuble collectif mais disposant d'un chauffage central individuel	charbon bois mazout gaz électricité autres
51	Logement sans chauffage central dans immeuble collectif avec chauffage central	
52	Logement sans chauffage central dans immeuble collectif sans chauffage central	
60	Immeuble d'un seul logement sans chauffage central	

CC

CATEGORIE DE COMMUNE

MODALITES	INTITULES
00*	Communes rurales hors ZPIU
01*	Communes rurales en ZPIU
111	Unités urbaines de moins de 5 000 h
112	Unités urbaines de 5 000 à 9 999 h
113	Unités urbaines de 10 000 à 19 999 h
121	Unités urbaines de 20 000 à 49 999 h
122	Unités urbaines de 50 000 à 99 999 h
131	Unités urbaines de 100 000 à 199 999 h
132	Unités urbaines de 200 000 à 1 999 999 h
141	Agglomération de Paris sauf ville de Paris
142	Ville de Paris

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1982.

CCLT

CATEGORIE DE COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (inactif ou chômeur ou actif ayant un emploi hors France métropolitaine)
00*	Communes rurales hors ZPIU
01*	Communes rurales en ZPIU
111	Unités urbaines de moins de 5 000 habitants
112	" " " 5 000 à 9 999 habitants
113	" " " 10 000 à 19 999 habitants
121	" " " 20 000 à 49 999 habitants
122	" " " 50 000 à 99 999 habitants
131	" " " 100 000 à 199 999 habitants
132	" " " 200 000 à 1 999 999 habitants
141	Agglomération de Paris sauf ville de Paris
142	Ville de Paris

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1982.

CCR

CATEGORIE DE COMMUNE REGROUPEE
(DEUX PREMIERS CARACTÈRES DE CC)

MODALITES	INTITULES
00	Communes rurales hors ZPIU
01	Communes rurales en ZPIU
11	Unités urbaines de moins de 20 000 habitants
12	Unités urbaines de 20 000 à 99 999 habitants
13	Unités urbaines de 100 000 à 1 999 999 habitants
14	Agglomération de Paris

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1982.

CCRA

CATEGORIE DE COMMUNE DE RESIDENCE ANTERIEURE

MODALITES	INTITULES
* * *	Sans objet (résidence antérieure hors France métropolitaine)
0 0 *	Communes rurales hors ZPIU
0 1 *	Communes rurales en ZPIU
1 1 1	Unités urbaines de moins de 5 000 habitants
1 1 2	" " de 5 000 à 9 999 habitants
1 1 3	" " de 10 000 à 19 999 habitants
1 2 1	" " de 20 000 à 49 999 habitants
1 2 2	" " de 50 000 à 99 999 habitants
1 3 1	" " de 100 000 à 199 999 habitants
1 3 2	" " de 200 000 à 1 999 999 habitants
1 4 1	Agglomération de Paris sauf ville de Paris
1 4 2	Ville de Paris

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1982.

CCRLT

CATEGORIE DE COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL

(DEUX PREMIERS CARACTÈRES DE CCLT)

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (inactif ou chômeur ou actif ayant un emploi hors France métropolitaine)
00	Communes rurales hors ZPIU
01	Communes rurales en ZPIU
11	Unités urbaines de moins de 20 000 habitants
12	Unités urbaines de 20 000 à 99 999 habitants
13	Unités urbaines de 100 000 à 1 999 999 habitants
14	Agglomération de Paris

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1982.

CCRRA

CATEGORIE DE COMMUNE DE RESIDENCE ANTERIEURE

(DEUX PREMIERS CARACTÈRES DE CCRA)

MODALITES	INTITULES
**	Sans objet (résidence antérieure hors France métropolitaine)
00	Communes rurales hors ZPIU
01	Communes rurales en ZPIU
11	Unités urbaines de moins de 20 000 habitants
12	Unités urbaines de 20 000 à 99 999 habitants
13	Unités urbaines de 100 000 à 1 999 999 habitants
14	Agglomération de Paris (y compris la ville de Paris)

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1982.

CCR75

CATEGORIE DE COMMUNE REGROUPEE EN 1975

(DEUX PREMIERS CARACTÈRES DE CC75)

MODALITES	INTITULES
00	Communes rurales hors ZPIU
01	Communes rurales en ZPIU
11	Unités urbaines de moins de 20 000 habitants
12	Unités urbaines de 20 000 à 99 999 habitants
13	Unités urbaines de 100 000 à 1 999 999 habitants
14	Agglomération de Paris

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1975. Cependant, on tient compte des modifications qui ont pu survenir dans les limites communales à la suite de fusions ou de cessions de parcelles.

CCR75RA

CATEGORIE DE COMMUNE EN 1975 DE RESIDENCE ANTERIEURE

(DEUX PREMIERS CARACTÈRES DE CC75RA)

MODALITES	INTITULES
**	Sans objet (résidence antérieure hors France métropolitaine)
00	Communes rurales hors ZPIU
01	Communes rurales en ZPIU
11	Unités urbaines de moins de 20 000 habitants
12	Unités urbaines de 20 000 à 99 999 habitants
13	Unités urbaines de 100 000 à 1 999 999 habitants
14	Agglomération de Paris

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1975. Cependant, on tient compte des modifications qui ont pu survenir dans les limites communales à la suite de fusions ou de cessions de parcelles.

CC75

CATEGORIE DE COMMUNE EN 1975

MODALITES	INTITULES
00*	Communes rurales hors ZPIU
01*	Communes rurales en ZPIU
111	Unités urbaines de moins de 5 000 h
112	Unités urbaines de 5 000 à 9 999 h
113	Unités urbaines de 10 000 à 19 999 h
121	Unités urbaines de 20 000 à 49 999 h
122	Unités urbaines de 50 000 à 99 999 h
131	Unités urbaines de 100 000 à 199 999 h
132	Unités urbaines de 200 000 à 1 999 999 h
141	Agglomération de Paris sauf ville de Paris
142	Ville de Paris

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1975. Cependant, on tient compte des modifications qui ont pu survenir dans les limites communales à la suite de fusions ou de cessions de parcelles.

CC75 RA

CATEGORIE DE COMMUNE EN 1975 DE LA COMMUNE DE RESIDENCE ANTERIEURE

MODALITES	INTITULES
* * *	Sans objet (résidence antérieure hors France métropolitaine)
0 0 *	Communes rurales hors ZPIU
0 1 *	Communes rurales en ZPIU
1 1 1	Unités urbaines de moins de 5 000 habitants
1 1 2	" " de 5 000 à 9 999 habitants
1 1 3	" " de 10 000 à 19 999 habitants
1 2 1	" " de 20 000 à 49 999 habitants
1 2 2	" " de 50 000 à 99 999 habitants
1 3 1	" " de 100 000 à 199 999 habitants
1 3 2	" " de 200 000 à 1 999 999 habitants
1 4 1	Agglomération de Paris sauf ville de Paris
1 4 2	Ville de Paris

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1975. Cependant, on tient compte des modifications qui ont pu survenir dans les limites communales à la suite de fusions ou de cessions de parcelles.

CFL

CONFORT DU LOGEMENT

MODALITES	INTITULES		
blanc	Sans objet(logements fictifs correspondant à la population hors ménage ordinaire)		
0	Pas d'eau courante dans le logement		
1	Avec eau, sans	sans WC à l'intérieur du logement	
2	baignoire ni douche	avec WC à l'intérieur du logement	
3	Avec eau et baignoire	sans WC à l'intérieur du logement	
4	ou douche	avec WC à l'intérieur du logement	sans chauffage central
5			avec chauffage central

CHLT

NIVEAU DE CHIFFREMENT DU LIEU DE TRAVAIL

MODALITES	INTITULES
0	Pas de localisation infracommunale du lieu de travail
1	Localisation au quartier du lieu de travail
2	Localisation à l'ilot et au quartier du lieu de travail

CHLTLT

NIVEAU DE CHIFFREMENT INFRACOMMUNAL DU LIEU DE TRAVAIL

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (inactif ou chômeur ou actif ayant un emploi hors France métropolitaine)
0	Pas de localisation infracommunale du lieu de travail
1	Localisation au quartier du lieu de travail
2	Localisation à l'îlot et au quartier du lieu de travail

CHL1

MODE DE CHAUFFAGE DU LOGEMENT

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (logements fictifs correspondant à la population hors ménage ordinaire)
1	Chauffage central individuel avec une chaudière propre au logement (y compris le chauffage électrique intégré et le chauffage par air pulsé)
2	Chauffage central collectif (commun à la totalité ou à la plupart des logements de l'immeuble)
3	Autres modes de chauffage (poêle, cuisinière, radiateur électrique à accumulation, etc.), quel que soit le combustible utilisé

CHM2

COMBUSTIBLE UTILISE POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL DE L'IMMEUBLE

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (immeubles fictifs correspondant à la population hors ménage ordinaire)
0	Sans objet (immeuble sans chauffage central)
1	Charbon
2	Bois
3	Mazout (fuel)
4	Gaz
5	Electricité
6	Autres
7	Sans objet (chauffage urbain)

CIL

COMMUNE-ILOT

Ce code contribue à identifier les districts dans quelques communes pour lesquelles la numérotation des districts se fait à l'intérieur des quartiers (Paris, Marseille, Toulouse), à l'intérieur des arrondissements municipaux (Lyon) ou qui sont issues de fusions récentes.

NOM DE LA COMMUNE	CODES DEPARTEMENT.COMMUNE		FRACTION DE LA COMMUNE	MODALITES CIL
LILLE	59	350	LILLE HELLEMES	350 298
DUNKERQUE	59	183	DUNKERQUE MALO-LES-BAINS PETITE-SYNTHÉ ROSENDAËL MARDYCK	183 373 460 510 380
LE HAVRE	76	351	LE HAVRE ROUELLES	351 539
DIEPPE	76	217	DIEPPE NEUVILLE-LES-DIEPPE	217 466
SAUMUR	49	328	SAUMUR BAGNEUX DAMPIERRE-SUR-LOIRE SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT SAINT-LAMBERT-DES-LEVEES	328 016 118 287 293
TOULOUSE	31	555	"quartiers cadastraux"	901 à 946
TERGNIER	02	738	TERGNIER FARGNIERS VOUËL	738 300 825
CHAUMONT	52	121	CHAUMONT BROTTE	121 078

CIL

(SUITE)

NOM DE LA COMMUNE	CODES DEPARTEMENT.COMMUNE		FRACTION DE LA COMMUNE	MODALITES CIL
SAINT-ETIENNE	42	218	SAINT-ETIENNE SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE TERRENOIRE ROCHETAILEE	blanc 292 309 190
SAINT-CHAMOND	42	207	SAINT-CHAMOND IZIEUX SAINT-JULIEN-EN-JAREZ SAINT-MARTIN-EN-COAILLEUX	blanc 111 244 258
IDRON-LEE- OUSSE-SENDETS	64	269	IDRON LEE OUSSE SENDETS	269 329 439 518
PARIS				
1er arrond.	75	101	quartiers	011 à 014,999
2e arrond.	75	102	quartiers	021 à 024,999
3e arrond.	75	103	quartiers	031 à 034,999
4e arrond.	75	104	quartiers	041 à 044,999
5e arrond.	75	105	quartiers	051 à 054,999
6e arrond.	75	106	quartiers	061 à 064,999
7e arrond.	75	107	quartiers	071 à 074,999
8e arrond.	75	108	quartiers	081 à 084,999
9e arrond.	75	109	quartiers	091 à 094,999
10e arrond.	75	110	quartiers	101 à 104,999
11e arrond.	75	111	quartiers	111 à 114,999
12e arrond.	75	112	quartiers	121 à 124,999
13e arrond.	75	113	quartiers	131 à 134,999
14e arrond.	75	114	quartiers	141 à 144,999
15e arrond.	75	115	quartiers	151 à 154,999
16e arrond.	75	116	quartiers	161 à 164,999
17e arrond.	75	117	quartiers	171 à 174,999
18e arrond.	75	118	quartiers	181 à 184,999
19e arrond.	75	119	quartiers	191 à 194,999
20e arrond.	75	120	quartiers	201 à 204,999

CIL

(SUITE ET FIN)

NOM DE LA COMMUNE	CODES D.C	FRACTION DE COMMUNE	MODALITES CIL
LYON	69 123		
1er arrondissement	"	arrondissement	100
2e arrondissement	"	arrondissement	200
3e arrondissement	"	arrondissement	300
4e arrondissement	"	arrondissement	400
5e arrondissement	"	arrondissement	500
6e arrondissement	"	arrondissement	600
7e arrondissement	"	arrondissement	700
8e arrondissement	"	arrondissement	800
9e arrondissement	"	arrondissement	900
IL = 9999			999
MARSEILLE	13 055		
1er arrondissement	"	quartiers	500 à 505
2e arrondissement	"	quartiers	506 à 509
3e arrondissement	"	quartiers	510 à 513
4e arrondissement	"	quartiers	514 à 517
5e arrondissement	"	quartiers	518 à 521
6e arrondissement	"	quartiers	522 à 527
7e arrondissement	"	quartiers	528 à 534
8e arrondissement	"	quartiers	535 à 544
9e arrondissement	"	quartiers	545 à 553
10e arrondissement	"	quartiers	554 à 559
11e arrondissement	"	quartiers	560 à 570
12e arrondissement	"	quartiers	571 à 577
13e arrondissement	"	quartiers	578 à 588
14e arrondissement	"	quartiers	589 à 595
15e arrondissement	"	quartiers	596 à 606
16e arrondissement	"	quartiers	607 à 610
IL = 9999			999

A l'intérieur d'une commune, un district est identifié par les codes CIL, IL et FIL.
 Dans tous les autres cas CIL est à blanc.

CILLT

COMMUNE-ILOT DU LIEU DE TRAVAIL

Ce code contribue à identifier les districts dans quelques communes pour lesquelles la numérotation des districts se fait à l'intérieur des quartiers (Paris, Marseille, Toulouse), à l'intérieur des arrondissements municipaux (Lyon) ou qui sont issues de fusions récentes.

Nom de la commune	Codes Département Commune		Fraction de commune	Modalités CILLT
LYON :	69	123		
1er arrondissement	"	"	Arrondissement	100
2è	"	"	"	200
3è	"	"	"	300
4è	"	"	"	400
5è	"	"	"	500
6è	"	"	"	600
7è	"	"	"	700
8è	"	"	"	800
9è	"	"	"	900
IL = 9999	"	"		999
PARIS :				
1er arrondissement	75	101	Quartiers	011 à 014, 999
2è	75	102	"	021 à 024, 999
3è	75	103	"	031 à 034, 999
4è	75	104	"	041 à 044, 999
5è	75	105	"	051 à 054, 999
6è	75	106	"	061 à 064, 999
7è	75	107	"	071 à 074, 999
8è	75	108	"	081 à 084, 999
9è	75	109	"	091 à 094, 999
10è	75	110	"	101 à 104, 999
11è	75	111	"	111 à 114, 999
12è	75	112	"	121 à 124, 999
13è	75	113		131 à 134, 999
14è	75	114	"	141 à 144, 999
15è	75	115	"	151 à 154, 999
16è	75	116	"	161 à 164, 999
17è	75	117	"	171 à 174, 999
18è	75	118	"	181 à 184, 999
19è	75	119	"	191 à 194, 999
20è	75	120	"	201 à 204, 999

CILLT

(SUITE ET FIN)

Nom de la commune	Codes Département Commune		Fraction de Commune	Modalites CILLT
MARSEILLE :	13	055		
1 ^{er} arrondissement	"	"	Quartiers	500 à 505
2 ^{ème}	"	"	"	506 à 509
3 ^{ème}	"	"	"	510 à 513
4 ^{ème}	"	"	"	514 à 517
5 ^{ème}	"	"	"	518 à 521
6 ^{ème}	"	"	"	522 à 527
7 ^{ème}	"	"	"	528 à 534
8 ^{ème}	"	"	"	535 à 544
9 ^{ème}	"	"	"	545 à 553
10 ^{ème}	"	"	"	554 à 559
11 ^{ème}	"	"	"	560 à 570
12 ^{ème}	"	"	"	571 à 577
13 ^{ème}	"	"	"	578 à 588
14 ^{ème}	"	"	"	589 à 595
15 ^{ème}	"	"	"	596 à 606
16 ^{ème}	"	"	"	607 à 610
IL = 9999	"	"		999
LILLE	59	350	LILLE	350
			HELLEMES	298
LE HAVRE	76	351	LE HAVRE	351
			ROUELLES	539
TOULOUSE	31	555	"Quartiers cadastraux"	901 à 946
SAINT-ETIENNE	42	218	SAINT-ETIENNE	blanc
			SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE	292
			TERRENOIRE	309
			ROCHETAILLÉE	190

CILLT ne concerne que les communes pour lesquelles le chiffrage du lieu de travail se fait au niveau de l'îlot (voir CHLTLT).

Dans tous les autres cas CILLT est à blanc.

CL

CATEGORIE DE LOGEMENT

MODALITES	INTITULES
0	Sans objet (logements fictifs correspondant à la population hors ménage ordinaire)
1	Logement ordinaire
2	Logement-foyer pour personnes âgées
3	Pièce(s) indépendante(s) louée(s), sous-louée(s) ou prêtée(s) à des particuliers
4	Chambre(s) meublée(s) dans un hôtel, une pension de famille, un garni, etc.
5	Habitation de fortune ou construction provisoire à usage d'habitation
6	Logement vacant
7	Résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour des séjours touristiques

CLD

CHEF-LIEU DE DEPARTEMENT, D'ARRONDISSEMENT OU DE CANTON

MODALITES	INTITULES
*	La commune n'est ni chef-lieu de département, ni chef-lieu d'arrondissement, ni chef-lieu de canton
1	La commune est chef-lieu de département
2	La commune n'est pas chef-lieu de département mais est chef-lieu d'arrondissement
3	La commune n'est ni chef-lieu de département, ni chef-lieu d'arrondissement mais est chef-lieu de canton

CLT

COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (inactif ou chômeur ou actif ayant un emploi hors France métropolitaine sans indication précise du lieu de travail)
001 à 999	Numéro de commune attribué à l'intérieur du département (voir Code officiel géographique)

Chaque arrondissement de Paris forme une commune.

Lyon et Marseille sont considérés comme des communes.

Des valeurs particulières (alphanumériques) ont été utilisées pour CLT dans le cas où le lieu de travail est à l'étranger (pays frontaliers): voir note n°920/RP82 du 5 avril 1982.

CMA

CATEGORIE DE MIGRANT ALTERNANT

MODALITES	INTITULES	
0	Sans objet (inactif ou chômeur)	
1	Résident et travaillant dans la même commune	
2	Résident et travaillant dans deux communes différentes	Lieu de résidence en ZPIU, dans la même ZPIU et dans une autre commune urbaine de la même unité urbaine que le lieu de travail
3		Lieu de résidence en ZPIU, dans la même ZPIU mais dans une commune urbaine d'une autre unité urbaine que le lieu de travail ou dans une commune rurale
4		Lieu de résidence hors ZPIU; ou lieu de résidence en ZPIU mais dans une autre ZPIU que le lieu de travail, y compris le cas où le lieu de travail est hors ZPIU

CM1

CATEGORIE DE MIGRANT (URBAIN-RURAL - ZPIU)

CM1	Résidence antérieure		Résidence actuelle
*			Sans objet (détenus, personnes en traitement dans un hôpital psychiatrique, population des habitations mobiles)
A	Dans le même logement		
B	Dans un autre logement de la même commune		
C	Dans une autre commune de France métropolitaine	Commune rurale hors ZPIU	Autre commune rurale hors ZPIU
D			Commune rurale en ZPIU
E			Commune urbaine
F		Commune rurale en ZPIU	Commune rurale hors ZPIU
G			Autre commune rurale de la même ZPIU
H			Commune rurale d'une autre ZPIU
I			Commune urbaine de la même ZPIU
J			Commune urbaine d'une autre ZPIU

CM1

(SUITE ET FIN)

CM1	Résidence antérieure		Résidence actuelle
K	Dans une autre commune de France métropolitaine (suite et fin)	Commune urbaine	Commune rurale hors ZPIU
L			Commune rurale de la même ZPIU
M			Commune rurale d'une autre ZPIU
N			Autre commune urbaine de la même unité urbaine
O			Commune d'une autre unité urbaine de tranche inférieure (TU < TURA) dans la même ZPIU
P			Commune d'une autre unité urbaine de la même tranche (TU = TURA) dans la même ZPIU
Q			Commune d'une autre unité urbaine de tranche supérieure (TU > TURA) dans la même ZPIU
R			
S			Commune d'une unité urbaine de la même tranche (TU = TURA) dans une autre ZPIU
T			Commune d'une unité urbaine de tranche supérieure (TU > TURA) dans une autre ZPIU
U	Hors France métropolitaine		

CM2

CATEGORIE DE MIGRANT (DÉPARTEMENT-RÉGION)

MODALITES	INTITULES
*	Sans objet (personnes en traitement dans un hôpital psychiatrique, détenus et population des habitations mobiles)
1	Résidence antérieure dans le même logement
2	Résidence antérieure dans un autre logement de la même commune
3	" " dans une autre commune du même canton
4	" " dans un autre canton du même arrondissement
5	" " dans un autre arrondissement du même département
6	Résidence antérieure dans un autre département de la même région
7	" " dans une autre région de France métropolitaine
8	Résidence antérieure hors France métropolitaine

CM4

CATEGORIE DE MIGRANT
(RETOUR AU PAYS)

CM4	LIEU DE NAISSANCE	LIEU DE RESIDENCE ANTERIEURE
A	Dans le département de résidence	. Dans le département de résidence
B		. Dans un autre département de la même région
C		. Dans une autre région de France métropolitaine
D		. Hors France métropolitaine
E	Dans un autre département que le lieu de résidence mais dans la même région	. Dans le département de résidence
F		. Dans le département de naissance
G		. Dans un autre département que le lieu de résidence, mais dans la même région
H		. En France métropolitaine dans une autre région que le lieu de résidence
I		. Hors France métropolitaine
J	En France métropolitaine, dans une autre région que le lieu de résidence	. Dans le département de résidence
K		. Dans un autre département que le lieu de résidence, mais dans la même région
L		. Dans le département de naissance
M		. Dans un autre département que le lieu de naissance, mais dans la même région
N		. En France métropolitaine, dans une autre région que le lieu de résidence ou le lieu de naissance
O		. Hors France métropolitaine

CM4

(SUITE ET FIN)

MODALITES	INTITULES	
P	Hors France métropolitaine	. Dans le département de résidence
Q		. Dans un autre département que lieu de résidence, mais dans la même région
R		. En France métropolitaine, dans une autre région que le lieu de résidence
S		. Hors France métropolitaine, dans le pays de naissance
T		. Hors France métropolitaine, dans un pays autre que dans le pays de naissance

CPC

CATEGORIE DE POPULATION CONDENSEE , (PREMIER CARACTÈRE DE CPD)

MODALITES	INTITULES
0	Population des ménages ordinaires
1	Population comptée à part non réintégrable
2	Population des ménages collectifs
3	Personnes occupant une habitation mobile (y compris les marinières)
4	Population comptée à part réintégrable mais non réintégré dans les ménages ordinaires

CPD

CATEGORIE DE POPULATION DETAILLEE

MODALITES	INTITULES
00	Population des ménages ordinaires (sauf personnes réinté- grées)
(01 à 04)	Population comptée à part réintégrée dans les ménages ordinaires
01	Militaires des forces françaises logés en caser- nements, camps ou assimilés
02	Elèves internes des lycées, collèges et établissements d'enseignement
03	Personnes en traitement dans les sanatoriums, préventoriums, aériums
04	Personnels logés sur des chantiers temporaires
(11 à 16)	Population comptée à part non réintégrable
11	Militaires des forces françaises logés en caser- nements, camps ou assimilés
12	Elèves internes des lycées, collèges et établis- sements d'enseignement
13	Personnes en traitement dans les sanatoriums, préventoriums, aériums
14	Personnels logés sur des chantiers temporaires
15	Personnes en traitement dans les hôpitaux psychiatriques
16	Détenus, mineurs en résidence surveillée, personnes en centres d'hébergement

CPD

(SUITE ET FIN)

MODALITES	INTITULES
(21 à 29)	Population des ménages collectifs
21	Infirmiers, gardes-malades, personnel de service d'un établissement hospitalier
22	Professeurs, surveillants, personnel de service d'un établissement d'enseignement
23	Personnel de service d'un hôtel
24	Membres d'une communauté religieuse
25	Malades ou pensionnaires d'un établissement de soins ou de convalescence
26	Etudiants logés dans une cité universitaire ou un foyer d'étudiants
27	Travailleurs logés dans un foyer
28	Vieillards vivant dans une maison de retraite
29	Autres cas de ménages collectifs
(31 , 32)	Personnes occupant une habitation mobile (y compris les mariniers)
31	Personnes occupant une habitation mobile (non compris les mariniers)
32	Mariniers
(41 à 44)	Population comptée à part réintégrable mais non réintégrée dans les ménages ordinaires
41	Militaires des forces françaises logés en casernements, camps ou assimilés
42	Elèves internes des lycées, collèges et établissements d'enseignement
43	Personnes en traitement dans les sanatoriums, préventoriuns, aériums
44	Personnels logés sur des chantiers temporaires

CPF

CATEGORIE PROFESSIONNELLE

MODALITES	INTITULES
*	Sans objet (inactif ou chômeur)
blanc	Non déclaré
1	Manoeuvres, manoeuvres spécialisés
2	Ouvriers spécialisés
3	Ouvriers qualifiés
4	Employés
5	Techniciens, dessinateurs
6	Agents de maîtrise dirigeant des ouvriers ou des employés
7	Agents de maîtrise dirigeant des agents de maîtrise ou des techniciens
8	Ingénieurs ou cadres

CRA

COMMUNE DE RESIDENCE ANTERIEURE

MODALITES	INTITULES
*** 001 à 999	Sans objet (résidence antérieure hors France métropolitaine) Numéro de commune attribué à l'intérieur du département (voir Code officiel géographique)

Chaque arrondissement de Paris forme une commune. Lyon et Marseille sont considérées comme des communes.

CRA75

COMMUNE DE RESIDENCE ANTERIEURE (DEFINITION 1975)

MODALITES	INTITULES
*** 001 à 999	Sans objet (résidence antérieure hors France métropolitaine) Numéro de commune attribué à l'intérieur du département (voir Code officiel géographique)

Contrairement au code CRA (de 1982) qui considère Lyon et Marseille comme des communes, le code CRA 75 considère chaque arrondissement de Lyon et Marseille comme une commune.

CS

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

(DEUX PREMIERS CARACTERES DE P)

MODALITES	INTITULES	MODALITES	INTITULES
11 12 13	Agriculteurs sur petite exploitation Agriculteurs sur moyenne exploitation Agriculteurs sur grande exploitation	52 53	Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires
21 22 23	Artisans Commerçants et assimilés Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54 55 56	Employés administratifs d'entreprise Employés de commerce Personnels des services directs aux particuliers
31 33 34 35 37 38	Professions libérales Cadres de la fonction publique Professeurs, professions scientifiques Professions de l'information, des arts et des spectacles Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	62 63 64 65 67 68 69	Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal Ouvriers agricoles
42 43 44 45 46 47 48	Instituteurs et assimilés Professions intermédiaires de la santé et du travail social Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Techniciens Contremaîtres, agents de maîtrise	71 72 74 75 77 78 81 83 84 85 86	Anciens agriculteurs exploitants Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise Anciens cadres Anciennes professions intermédiaires Anciens employés Anciens ouvriers Chômeurs n'ayant jamais travaillé Militaires du contingent Elèves, étudiants Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

CSAGM

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (EN 2 POSTES) DE LA PERSONNE DE
REFERENCE DU MENAGE

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (ménages fictifs correspondant aux logements vacants, aux résidences secondaires ou à la population hors ménage ordinaire)
1	Agriculteurs exploitants, ouvriers agricoles ou anciens agriculteurs exploitants
2	Autres

CSF

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE
DE REFERENCE DE LA FAMILLE

MODALITES	INTITULES	MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (familles fictives correspondant à la population hors famille des ménages ordinaires ou à la population hors ménage ordinaire)	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
		53	Policiers et militaires
		54	Employés administratifs d'entreprise
11	Agriculteurs sur petite exploitation	55	Employés de commerce
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation	56	Personnels des services directs aux particuliers
13	Agriculteurs sur grande exploitation		
21	Artisans	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
22	Commerçants et assimilés	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	64	Chauffeurs
		65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
31	Professions libérales	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
33	Cadres de la fonction publique	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
34	Professeurs, professions scientifiques	69	Ouvriers agricoles
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles		
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	71	Anciens agriculteurs exploitants
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
		74	Anciens cadres
42	Instituteurs et assimilés	75	Anciennes professions intermédiaires
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	77	Anciens employés
44	Clergé, religieux	78	Anciens ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique		
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
47	Techniciens	83	Militaires du contingent
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	84	Élèves, étudiants
		85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
		86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

CSM

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA
PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE

MODALITES	INTITULES	MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet(ménages fictifs correspondant aux logements vacants,aux résidences secondaires ou à la population hors ménage ordinaire)	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
11.	Agriculteurs sur petite exploitation	53	Policiers et militaires
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation	54	Employés administratifs d'entreprise
13	Agriculteurs sur grande exploitation	55	Employés de commerce
21	Artisans	56	Personnels des services directs aux particuliers
22	Commerçants et assimilés	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	64	Chauffeurs
33	Cadres de la fonction publique	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
34	Professeurs, professions scientifiques	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Anciens agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés	72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	74	Anciens cadres
44	Clergé, religieux	75	Anciennes professions intermédiaires
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	77	Anciens employés
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	78	Anciens ouvriers
47	Techniciens	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	83	Militaires du contingent
		84	Elèves, étudiants
		85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
		86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

CSMF

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA MERE DE FAMILLE

MODALITES	INTITULES	MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (familles constituées d'un homme sans conjoint et de ses enfants, familles fictives correspondant à la population hors famille des ménages ordinaires ou à la population hors ménage ordinaire)	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
11	Agriculteurs sur petite exploitation	53	Policiers et militaires
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation	54	Employés administratifs d'entreprise
13	Agriculteurs sur grande exploitation	55	Employés de commerce
21	Artisans	56	Personnels des services directs aux particuliers
22	Commerçants et assimilés	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	64	Chauffeurs
33	Cadres de la fonction publique	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
34	Professeurs, professions scientifiques	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Anciens agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés	72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	74	Anciens cadres
44	Clergé, religieux	75	Anciennes professions intermédiaires
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	77	Anciens employés
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	78	Anciens ouvriers
47	Techniciens	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	83	Militaires du contingent
		84	Élèves, étudiants
		85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
		86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

CS 75

(SUITE ET FIN)

MODALITES	INTITULES
	PERSONNELS DE SERVICE
70	Gens de maison
71	Femmes de ménage
72	Autres personnels de service
	AUTRES CATEGORIES D'ACTIFS
80	Artistes
81	Clergé
82	Armée et police
	PERSONNES NON ACTIVES
91	Etudiants et élèves de 17 ans ou plus
92	Militaires du contingent
93	Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)
94	Retirés des affaires
95	Retraités du secteur public
96	Anciens salariés du secteur privé
97	Personnes non actives de moins de 17 ans
98	Autres personnes non actives de 17 à 64 ans
99	Autres personnes non actives de 65 ans ou plus

La CS75 n'est calculée qu'au sondage au 1/20.

CS75C

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

(PREMIER CARACTÈRE DE CS75)

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (sondage au 1/4, exhaustif)
0	Agriculteurs exploitants
1	Salariés agricoles
2	Patrons de l'industrie et du commerce
3	Professions libérales et cadres supérieurs
4	Cadres moyens
5	Employés
6	Ouvriers
7	Personnels de service
8	Autres catégories d'actifs
9	Personnes non actives

La CS75 n'est calculée qu'au sondage au 1/20.

CS8M

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (EN 8 POSTES) DE LA PERSONNE
DE REFERENCE DU MENAGE (PREMIER CARACTERE DE CSM)

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (ménages fictifs correspondant aux logements vacants, aux résidences secondaires ou à la population hors ménage ordinaire)
1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers
7	Retraités
8	Autres personnes sans activité professionnelle

CS8MF

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (EN 8 POSTES) DE LA MERE DE FAMILLE
(PREMIER CARACTÈRE DE CSMF)

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet(familles constituées d'un homme sans conjoint et de ses enfants,familles fictives correspondant à la population hors famille des ménages ordinaires ou à la population hors ménage ordinaire)
1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers
7	Retraités
8	Autres personnes sans activité professionnelle

CS8PF

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (EN 8 POSTES) DU PERE DE FAMILLE
(PREMIER CARACTÈRE DE CSPF)

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (familles constituées d'une femme sans conjoint et de ses enfants, familles fictives correspondant à la population hors famille des ménages ordinaires ou à la population hors ménage ordinaire)
1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers
7	Retraités
8	Autres personnes sans activité professionnelle

C T

CANTON

MODALITES	INTITULES
01 à 80	Numéro affecté à l'intérieur du département (voir Code officiel géographique)

C 2

COMMUNE DE 2 000 HABITANTS OU PLUS

MODALITES	INTITULES
***	Commune de moins de 2000 habitants
001 à 999	Numéro de commune pour les communes de 2000 habitants ou plus

C 5

COMMUNE DE 5 000 HABITANTS OU PLUS

MODALITES	INTITULES
***	Commune de moins de 5000 habitants
001 à 999	Numéro de commune pour les communes de 5000 habitants ou plus

C10

COMMUNES DE 10 000 HABITANTS OU PLUS

Modalités	Intitulés
***	Commune de moins de 10 000 habitants
001 à 999	Numéro de commune pour les communes de 10 000 habitants ou plus

C 20

COMMUNE DE 20 000 HABITANTS OU PLUS

MODALITES	INTITULES
* * * 001 à 999	Commune de moins de 20 000 habitants Numéro de commune pour les communes de 20 000 habitants ou plus

C50

COMMUNE DE 50 000 HABITANTS OU PLUS

MODALITES	INTITULES
* * *	Commune de moins de 50 000 habitants
001 à 999	Numéro de commune pour les communes de 50 000 habitants ou plus

C100

COMMUNE DE 100 000 HABITANTS OU PLUS

MODALITES	INTITULES
* * *	Commune de moins de 100 000 habitants
001 à 999	Numéro de commune pour les communes de 100 000 habitants ou plus

C 200

COMMUNE DE 200 000 HABITANTS OU PLUS

MODALITES	INTITULES
* * *	Commune de moins de 200 000 habitants
001 à 999	Numéro de commune pour les communes de 200 000 habitants ou plus

D

DEPARTEMENT

MODA-LITES	INTITULES	MODA-LITES	INTITULES	MODA-LITES	INTITULES
01	AIN	33	GIRONDE	65	HAUTES-PYRENEES
02	AISNE	34	HERAULT	66	PYRENEES-ORIENTALES
03	ALLIER	35	ILLE-ET-VILAINE	67	BAS-RHIN
04	ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	36	INDRE	68	HAUT-RHIN
05	HAUTES-ALPES	37	INDRE-ET-LOIRE	69	RHONE
06	ALPES-MARITIMES	38	ISERE	70	HAUTE-SAONE
07	ARDECHE	39	JURA	71	SAONE-ET-LOIRE
08	ARDENNES	40	LANDES	72	SARTHE
09	ARIEGE	41	LOIR-ET-CHER	73	SAVOIE
10	AUBE	42	LOIRE	74	HAUTE-SAVOIE
11	AUDE	43	HAUTE-LOIRE	75	VILLE DE PARIS
12	AVEYRON	44	LOIRE-ATLANTIQUE	76	SEINE-MARITIME
13	BOUCHES-DU-RHONE	45	LOIRET	77	SEINE-ET-MARNE
14	CALVADOS	46	LOT	78	YVELINES
15	CANTAL	47	LOT-ET-GARONNE	79	DEUX-SEVRES
16	CHARENTE	48	LOZERE	80	SOMME
17	CHARENTE-MARITIME	49	MAINE-ET-LOIRE	81	TARN
18	CHER	50	MANCHE	82	TARN-ET-GARONNE
19	CORREZE	51	MARNE	83	VAR
2A	CORSE-DU-SUD	52	HAUTE-MARNE	84	VAUCLUSE
2B	HAUTE-CORSE	53	MAYENNE	85	VENDEE
21	COTE-D'OR	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	86	Vienne
22	COTES-DU-NORD	55	MEUSE	87	HAUTE-VIENNE
23	CREUSE	56	MORBIHAN	88	VOSGES
24	DORDOGNE	57	MOSELLE	89	YONNE
25	DOUBS	58	NIEVRE	90	TERRITOIRE DE BEL- FORT
26	DROME	59	NORD	91	ESSONNE
27	EURE	60	OISE	92	HAUTS-DE-SEINE
28	EURE-ET-LOIR	61	ORNE	93	SEINE-SAINT-DENIS
29	FINISTERE	62	PAS-DE-CALAIS	94	VAL-DE-MARNE
30	GARD	63	PUY-DE-DOME	95	VAL-D'OISE
31	HAUTE-GARONNE	64	PYRENEES- ATLANTIQUES		
32	GERS				

DEG

DIPLOMES D'ENSEIGNEMENT GENERAL

MODALITES	INTITULES
*	Sans objet (moins de 15 ans)
blanc	Non déclaré
1	Certificat d'études primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
2	Brevet d'études du 1er cycle (BEPC), brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
3	Baccalauréat (1ère partie, probatoire ou 2 ^e partie) non compris les séries F, G et H; Brevet supérieur; certificat de fin d'études secondaires (CFES)

DES

DIPLOME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MODALITES	INTITULES
*	Sans objet (moins de 15 ans)
blanc	Non déclaré
1	Diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmier(ère), kinésithérapeute, assistant(e) social(e), éducateur spécialisé
2	Brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme d'études supérieures techniques (DEST)
3	Diplôme universitaire du 1er cycle (propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM, à l'exclusion des DUT), certificat de fin d'études normales, certificat d'aptitude pédagogique
4	Diplôme universitaire du 2 ^e ou du 3 ^e cycle (licence, maîtrise, doctorat, etc.), CAPES, CAPET
5	Diplôme de sortie d'une grande école publique ou privée, diplôme d'une école d'ingénieur
6	Diplôme universitaire du 2 ^e ou du 3 ^e cycle (licence, maîtrise, doctorat, etc.), CAPES, CAPET et diplôme de sortie d'une grande école publique ou privée, diplôme d'une école d'ingénieur

DET

DIPLOME D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET
FORMATION PROFESSIONNELLE DE NIVEAU SECONDAIRE

MODALITES	INTITULES
*	Sans objet (moins de 15 ans)
blanc	Non déclaré
0	Diplôme professionnel autre que ceux mentionnés ci-dessous
1	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), brevet d'enseignement professionnel (BEP), examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA), brevets agricoles (BAA, BPA), certificat de fin de stage de la FPA 1er degré
2	Brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise, certificat de fin de stage de la FPA 2 ^e degré
3	Brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES) ; Brevet d'agent technique agricole (BATA)
4	Baccalauréat de technicien (séries F, G et H), brevet de technicien (BT, BTA), élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC), capacité en droit

DIL

DIFFUSION DES TABLEAUX A L' ILOT

MODALITES	INTITULES
0	Communes rurales de moins de 2 000 habitants
1	Communes rurales de 2 000 habitants ou plus et communes urbaines

DIP

DIPLOME EN 16 POSTES

N° DE CODE	INTITULES		
	DIPLOME D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (voir DEG)	DIPLOME D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE DU NIVEAU SECONDAIRE (voir DET)	DIPLOME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (voir DES)
**	Sans objet(moins de 15 ans)		
01	Aucun diplôme déclaré	Aucun diplôme déclaré	Aucun diplôme déclaré
02	CEP, DFEO		
10	BEPC, BE, BEPS		
21	Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO	Autre diplôme technique déclaré et non reclassé ou CAP, BEP, EFAA, BAA, BPA, cer- tificat de fin de stage FPA 1er degré	
22	BEPC, BE, BEPS		
31	Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO	BP, brevet de maîtrise, certifi- cat de fin de stage FPA 2 ^e degré ou BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA	
32	ou BEPC, BE, BEPS	Bac.(séries F, G ou H), BT, BTA, brevet des ENP ou de lycée tech- nique d'Etat, BSEC, capacité en droit	
33	Baccalauréat général (sauf séries F, G, H), brevet supérieur, CFES	Aucun diplôme déclaré	
34		Autre diplôme technique déclaré et non reclassé ou CAP, BEP, EFAA, BAA, BPA, FPA 1er degré ou BP, brevet de maîtrise, FPA 2 ^e degré ou BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA ou Bac.(F, G ou H), BT, BTA, brevet des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, BSEC, capacité en droit	

DIP

(SUITE ET FIN)

N° DE CODE	I N T I T U L E S		
	DIPLOME D'ENSEIGNEMENT GENERAL (voir DEG)	DIPLOME D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE DU NIVEAU SECONDAIRE (voir DET)	DIPLOME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (voir DES)
41	Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO ou BEPC, BE, BEPS	Quelconque	Diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmier (ère), kiné- sithérapeute, assistant (e) social (e), éducateur spécialisé, (avec ou sans autre diplôme de niveau Bac.+ 2 ans)
42	Baccalauréat général (sauf séries F, G, H), brevet supérieur, CFES		
43	Quelconque		BTS, DUT, DEST (avec ou sans autre diplôme universitaire du 1er cycle)
44			Diplôme universitaire du 1er cycle (propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM, sauf DUT), certificat de fin d'études normales, certi- ficat d'aptitude pédagogique
51			Diplôme universitaire du 2 ^e ou 3 ^e cycle (licence, maîtrise, doctorat etc.), CAPES, CAPET
52			Diplôme de sortie d'une grande école publique ou privée, diplôme d'une école d'ingénieur (avec ou sans diplôme universitaire du 2 ^e ou 3 ^e cycle)

DIPC

DIPLOMES (CONDENSE, PREMIER CARACTERE DE DIP)

N° DE CODE	INTITULES		
	DIPLOME D'ENSEI- GNEMENT GENERAL (voir DEG)	DIPLOME D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE DU NIVEAU SECONDAIRE (voir DET)	DIPLOME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (voir DES)
*	Sans objet (moins de 15 ans)		
0	Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO	Aucun diplôme déclaré	Aucun
1	BEPC, BE, BEPS		
2	Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO ou BEPC, BE, BEPS	Autre diplôme technique déclaré et non reclassé ou CAP, BEP, EFPA, BAA, BPA, Cer- tificat de fin de stage FPA 1er degré	
3	Quel que soit le diplôme d'enseignement général : BP, brevet de maîtrise, certificat de fin de stage FPA 2è degré ou BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA, ou Bac. (séries F, G ou H), BT, BTA, brevet des ENP ou de lycée technique d'Etat, BSEC, capacité en droit ou Baccalauréat général (sauf séries F, G, H), brevet supérieur, CFES (quel que soit le diplôme d'enseignement technique		diplôme déclaré
4	Aucun diplôme déclaré, ou CEP, DFEO ou BEPC, BE, BEPS ou baccalauréat général (sauf séries F, G, H), brevet supérieur, CFES	Aucun diplôme déclaré ou autre diplôme technique déclaré et non reclassé, ou CAP, BEP, EFPA, BAA, BPA, certificat de fin de stage FPA 1er degré ou BP, brevet de maîtrise, cer- tificat de fin de stage FPA 2è degré ou BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA ou Bac. (séries F, G ou H), BT, BTA, brevet des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, BSEC, capacité en droit	Diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmier (ère), kinésithé- rapeute, assistant (e) social (e), éduca- teur spécialisé, (avec ou sans autre diplôme de niveau Bac. + 2 ans) ou BTS, DUT, DEST (avec ou sans autre diplôme universitaire du 1er cycle) ou diplôme universitaire du 1er cycle (propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM, sauf DUT), certificat de fin d'études normales, certificat d'aptitude pédagogi- que
5			Diplôme universitaire du 2è ou 3è cycle (licence, maîtrise, doctorat etc.), CAPES, CAPET ou diplôme de sortie d'une grande école publique ou privée, diplôme d'une école d'ingénieur (avec ou sans diplôme univer- sitaire du 2è ou 3è cycle)

DLT

DEPARTEMENT (OU ZONE FRONTALIERE) DU LIEU DE TRAVAIL

MODALITES	INTITULES
blanc	Sans objet (inactif ou chômeur)
AL	Allemagne sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières
AN	Andorre
A1	Allemagne : Regierungsbezirk de Rheinhessen-Pfalz
A2	" : Regierungsbezirk de Karlsruhe
A3	" : Regierungsbezirk de Freiburg
A4	" : Regierungsbezirk de Saarland (Sarre)
BE	Belgique sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières
B3	Belgique : province de Flandre occidentale (West-Vlaanderen)
B4	" : province de Flandre orientale (Oost-Vlaanderen)
B5	" : province de Hainaut (Henegouwen)
B8	" : province de Luxembourg (Luxemburg)
B9	" : province de Namur (Namen)
ES	Espagne sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières
E1	Espagne : province de Gerona
E2	" : province de Guipúzcoa
E3	" : province de Huesca
E4	" : province de Lérida
E5	" : province de Navarra

Pour les actifs
ayant un emploi
et résidant
en Alsace ou en
Lorraine

Pour les actifs
ayant un emploi
et résidant
en Nord-Pas-de-
Calais,
Picardie,
Champagne-
Ardenne

Pour les actifs
ayant un emploi
et résidant en
Languedoc-
Roussillon,
Midi-Pyrénées
ou Aquitaine

DLT

(SUITE ET FIN)

MODALITES	INTITULES
IT	Italie sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières
I1	Italie : province de Torino
I4	" : province de Cuneo
I7	" : province de Valle d'Aosta
I8	" : province d'Impéria
LU	Luxembourg
MO	Monaco
SU	Suisse sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières
S1	Suisse : canton d'Argovie (Aargau)
S2	" : canton de Bâle-Ville (Basel-Stadt)
S3	" : Canton de Bâle-Campagne (Basel-Landschaft)
S4	" : Canton de Soleure (Solothurn)
S5	" : Canton du Jura
S6	" : Canton de Neuchâtel
S7	" : Canton de Vaud
S8	" : Canton de Genève
S9	" : Canton du Valais
01 à 19 2A , 2B 21 à 95	Départements de France métropolitaine (voir Code Géographique)

Pour les actifs
ayant un emploi
et résidant en
Rhône-Alpes ou
Provence-Alpes-
Côte-d'Azur

Pour les actifs
ayant un emploi
et résidant en
Alsace,
Bourgogne,
Franche-Comté
ou Rhône-Alpes

DN

DEPARTEMENT DE NAISSANCE

MODA- LITES	INTITULES	MODA- LITES	INTITULES	MODA- LITES	INTITULES
01 -	AIN	33 -	GIRONDE	65 -	HAUTES-PYRENEES
02 -	AISNE	34 -	HERAULT	66 -	PYRENEES-ORIENTALES
03 -	ALLIER	35 -	ILLE-ET-VILAINE	67 -	BAS-RHIN
04 -	ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	36 -	INDRE	68 -	HAUT-RHIN
05 -	HAUTES-ALPES	37 -	INDRE-ET-LOIRE	69 -	RHONE
06 -	ALPES-MARITIMES	38 -	ISERE	70 -	HAUTE-SAONE
07 -	ARDECHE	39 -	JURA	71 -	SAONE-ET-LOIRE
08 -	ARDENNES	40 -	LANDES	72 -	SARTHE
09 -	ARIEGE	41 -	LOIR-ET-CHER	73 -	SAVOIE
10 -	AUBE	42 -	LOIRE	74 -	HAUTE-SAVOIE
11 -	AUDE	43 -	HAUTE-LOIRE	75 -	VILLE DE PARIS
12 -	AVEYRON	44 -	LOIRE-ATLANTIQUE	76 -	SEINE-MARITIME
13 -	BOUCHES-DU-RHONE	45 -	LOIRET	77 -	SEINE-ET-MARNE
14 -	CALVADOS	46 -	LOT	78 -	YVELINES
15 -	CANTAL	47 -	LOT-ET-GARONNE	79 -	DEUX-SEVRES
16 -	CHARENTE	48 -	LOZERE	80 -	SOMME
17 -	CHARENTE-MARITIME	49 -	MAINE-ET-LOIRE	81 -	TARN
18 -	CHER	50 -	MANCHE	82 -	TARN-ET-GARONNE
19 -	CORREZE	51 -	MARNE	83 -	VAR
2A -	CORSE-DU-SUD	52 -	HAUTE-MARNE	84 -	VAUCLUSE
2B -	HAUTE-CORSE	53 -	MAYENNE	85 -	VENDEE
21 -	COTE D'OR	54 -	MEURTHE-ET-MOSELLE	86 -	Vienne
22 -	COTES-DU-NORD	55 -	MEUSE	87 -	HAUTE-VIENNE
23 -	CREUSE	56 -	MORBIHAN	88 -	VOSGES
24 -	DORDOGNE	57 -	MOSELLE	89 -	YONNE
25 -	DOUBS	58 -	NIEVRE	90 -	TERRITOIRE DE BEL- FORT
26 -	DROME	59 -	NORD	91 -	ESSONNE
27 -	EURE	60 -	OISE	92 -	HAUTS-DE-SEINE
28 -	EURE-ET-LOIR	61 -	ORNE	93 -	SEINE-SAINT-DENIS
29 -	FINISTERE	62 -	PAS-DE-CALAIS	94 -	VAL-DE-MARNE
30 -	GARD	63 -	PUY-DE-DOME	95 -	VAL-D'OISE
31 -	HAUTE-GARONNE	64 -	PYRENEES- ATLANTIQUES	99 -	NES HORS FRANCE METROPOLITAINE
32 -	GERS				

D Q

DECOUPAGE EN QUARTIERS

MODALITES	INTITULES
0	Commune non découpée en quartiers
1	Commune découpée en quartiers

DRA

DEPARTEMENT DE RESIDENCE ANTERIEURE

MODA- LITES	INTITULES	MODA- LITES	INTITULES	MODA- LITES	INTITULES
01 -	AIN	33 -	GIRONDE	65 -	HAUTES-PYRENEES
02 -	AISNE	34 -	HERAULT	66 -	PYRENEES-ORIENTALES
03 -	ALLIER	35 -	ILLE-ET-VILAINE	67 -	BAS-RHIN
04 -	ALPES-DE- HAUTE PROVENCE	36 -	INDRE	68 -	HAUT-RHIN
05 -	HAUTES-ALPES	37 -	INDRE-ET-LOIRE	69 -	RHONE
06 -	ALPES-MARITIMES	38 -	ISERE	70 -	HAUTE-SAONE
07 -	ARDECHE	39 -	JURA	71 -	SAONE-ET-LOIRE
08 -	ARDENNES	40 -	LANDES	72 -	SARTHE
09 -	ARIEGE	41 -	LOIR-ET-CHER	73 -	SAVOIE
10 -	AUBE	42 -	LOIRE	74 -	HAUTE-SAVOIE
11 -	AUDE	43 -	HAUTE-LOIRE	75 -	VILLE DE PARIS
12 -	AVEYRON	44 -	LOIRE-ATLANTIQUE	76 -	SEINE-MARITIME
13 -	BOUCHES-DU-RHONE	45 -	LOIRET	77 -	SEINE-ET-MARNE
14 -	CALVADOS	46 -	LOT	78 -	YVELINES
15 -	CANTAL	47 -	LOT-ET-GARONNE	79 -	DEUX-SEVRES
16 -	CHARENTE	48 -	LOZERE	80 -	SOMME
17 -	CHARENTE-MARITIME	49 -	MAINE-ET-LOIRE	81 -	TARN
18 -	CHER	50 -	MANCHE	82 -	TARN-ET-GARONNE
19 -	CORREZE	51 -	MARNE	83 -	VAR
2A -	CORSE-DU-SUD	52 -	HAUTE-MARNE	84 -	VAUCLUSE
2B -	HAUTE-CORSE	53 -	MAYENNE	85 -	VENDEE
21 -	COTE-D'OR	54 -	MEURTHE-ET-MOSELLE	86 -	Vienne
22 -	COTES-DU-NORD	55 -	MEUSE	87 -	HAUTE-VIENNE
23 -	CREUSE	56 -	MORBIHAN	88 -	VOSGES
24 -	DORDOGNE	57 -	MOSELLE	89 -	YONNE
25 -	DOUBS	58 -	NIEVRE	90 -	TERRITOIRE DE BELFORT
26 -	DROME	59 -	NORD	91 -	ESSONNE
27 -	EURE	60 -	OISE	92 -	HAUTS-DE-SEINE
28 -	EURE-ET-LOIR	61 -	ORNE	93 -	SEINE-SAINT-DENIS
29 -	FINISTERE	62 -	PAS-DE-CALAIS	94 -	VAL-DE-MARNE
30 -	GARD	63 -	PUY-DE-DOME	95 -	VAL-D'OISE
31 -	HAUTE-GARONNE	64 -	PYRENEES-ATLANTI- QUES	99 -	RESIDENCE ANTERIEURE HORS FRANCE METROPO LITAINE
32 -	GERS				

DU

DEPARTEMENT DE L'UNITE URBAINE

MODALITES.	INTITULES
00	Commune appartenant à une unité urbaine interdépartementale
01 à 19 2A, 2B 21 à 95	Département de la commune qui est rurale ou qui appartient à une unité urbaine intradépartementale

DZ

DEPARTEMENT DE LA ZPIU

MODALITES	INTITULES
0 0 01 à 19, 2A, 2B 21 à 95	La commune appartient à une ZPIU interdépartementale La commune n'appartient pas à une ZPIU ou appartient à une ZPIU intradépartementale dans le département considéré